



GUYANE-SURINAME

UNE MEILLEURE CONNAISSANCE MUTUELLE
POUR UNE COOPÉRATION RENFORCÉE



Directeur de la publication :

René Jean (INSEE)

Coordination :

Stéphane Attali (IEDOM) et Vanessa Jacquelin (AFD)

Rédacteurs :

Stéphane Attali (IEDOM),
Vanessa Jacquelin (AFD),
Jean-Claude Courbain (INSEE)

Ont collaboré à cette étude :

INSEE :

S. Planson - E. Moriame

IEDOM :

M. Remblin - JP. Derancourt - S. Ho-Can-Sung - C. Vero - M. Caro

AFD :

R. Michel - R. Satge - M. Beaudouin - M. Pancrace - P. Singh - E. Cibrelus

Impression :

PRIM

Photos de couverture :

© Stéphane Attali (Bac « La Gabrielle » sur le Maroni, Port de Paramaribo),
Vanessa Jacquelin (Paramaribo, ville au patrimoine de l'UNESCO)
Pascal Monferran (Usine de traitement de la bauxite)

Guyane – Suriname

***Une meilleure connaissance mutuelle
pour une coopération renforcée***

Table des matières

	Page
AVANT-PROPOS	3
SYNTHESE	4
1^{ère} PARTIE : CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES	7
1.1 Les caractéristiques géographiques	7
1.2 Les dynamiques démographiques	8
1.3 Les cadres institutionnels	11
2^{ème} PARTIE : DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES PUBLIQUES	15
2.1 Les dynamiques économiques	15
2.1.1 Les trajectoires économiques	15
2.1.2 Les niveaux de développement	16
2.1.3 Les moteurs économiques	18
2.1.4 L'inflation	20
2.1.5 Le marché du travail	20
2.2 Les politiques publiques	22
2.2.1. Le plan (au Suriname) et la programmation (en Guyane)	22
2.2.2. La fiscalité et les mesures pour l'investissement	22
2.2.3. Les finances publiques	23
2.2.4. Les équilibres externes	26
3^{ème} PARTIE : TISSU ÉCONOMIQUE ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE	29
3.1 La démographie des entreprises	29
3.2 Les secteurs productifs	30
3.3 Les secteurs non marchands	36
3.3.1 La santé	36
3.3.2 L'éducation	40
3.4 Les systèmes bancaires et financiers	43
4^{ème} PARTIE : LES RELATIONS ENTRE LES TERRITOIRES	47
4.1 Le contexte	47
4.2 Les moyens d'intervention	47
4.3 Les projets de coopération	50
4.4 Perspectives	53

Avant-propos

Ayant une frontière commune de près de 500 km, la Guyane et le Suriname sont deux territoires dont les acteurs économiques se connaissent assez peu. Ils sont pourtant confrontés à des problématiques en grande partie similaires d'autant plus que les populations vivant de part et d'autre du fleuve ont souvent des vécus partagés.

Il est vrai que de nombreux facteurs d'hétérogénéité constituent un frein à une connaissance réciproque, et à l'émergence de partenariats : organisations administrative et institutionnelle (avec un Etat souverain d'un côté et une collectivité territoriale française de l'autre), barrière linguistique, difficultés de communication (terrestre, maritime, aérienne, télécommunication), normes et réglementations différentes etc...

C'est dans ce contexte que les partenaires de CEROM¹ ont estimé utile de réaliser une étude comparative des systèmes économiques de ces deux territoires, pour qu'à partir d'informations factuelles les acteurs et décideurs puissent mieux repérer les points de complémentarité, de convergence et de divergence dans la perspective d'un développement des relations de coopération entre les deux territoires.

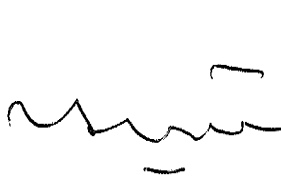
Pour établir l'état des lieux, les rédacteurs ont pris des premiers contacts avec un certain nombre d'acteurs institutionnels (en Guyane et au Suriname) qui ont tous manifesté un grand intérêt et une attente positive à la réalisation d'une telle étude. Nous en profitons pour remercier ici toutes celles et tous ceux qui ont apporté une contribution déterminante au recueil des données et documents utilisés et commentés ci-après. Il convient toutefois de rester prudent, car le temps imparti pour la réalisation de cette étude et l'homogénéité toute relative des données recueillies, parfois difficilement comparables, fixent les limites de l'exercice.

Ce rapport a ainsi pour ambition d'être un outil de travail, visant à susciter l'intérêt réciproque, à acquérir une connaissance économique plus précise à même de favoriser le renforcement d'une coopération organisée, dans le prolongement des relations de voisinage déjà inscrites dans l'histoire.

Le Directeur de l'IEDOM
Guyane



Le Directeur de l'AFD
Guyane



Le Chef du Service
Régional de l'INSEE
Guyane



¹ Le partenariat CEROM (Comptes Economiques Rapides pour l'Outre Mer) regroupe l'AFD, l'IEDOM et l'INSEE avec pour principal objectif, la promotion de l'analyse économique des collectivités d'outre mer.

Synthèse

Un fleuve où se rencontrent une région européenne et un pays du Sud

Situés au nord-est du continent sud-américain, le Suriname, ancienne colonie hollandaise, et la Guyane française appartiennent, avec le Guyana, une partie du Brésil et du Venezuela, au plateau des Guyanes. Ces deux territoires voisins séparés par le fleuve Maroni partagent un certain nombre de caractéristiques. Avec presque la totalité de leur superficie recouverte par la forêt amazonienne ce qui rend l'intérieur des terres difficilement accessible, leur population est essentiellement répartie le long de la bande côtière. Coupés de leurs voisins immédiats, à l'écart des axes de transports aériens et maritimes, les deux géographies font face à des contraintes d'aménagement du territoire semblables. Le désenclavement et l'amélioration des infrastructures sont donc un objectif commun.

La population du Suriname est deux fois plus importante que celle de la Guyane (492 000 habitants contre 209 000) mais l'écart tend à se réduire, le taux de croissance de la population guyanaise étant 10 fois plus élevé que celui du Suriname. Cette situation s'explique par des taux de fécondité et de natalité encore exceptionnels en Guyane d'une part et par des dynamiques migratoires totalement différentes d'autre part : l'émigration surinamaïse est particulièrement importante, notamment vers les Pays Bas, tandis que la Guyane est une terre d'immigration. L'évolution démographique se traduit en Guyane par une croissance de la population active, à l'origine de tensions sur le marché du travail qui expliquent en partie un taux de chômage nettement plus élevé qu'au Suriname (20,6 % contre 12 %). Dans les deux territoires, le travail informel représente une part encore importante des emplois.

Une des difficultés de la comparaison des deux territoires réside dans la différence des cadres institutionnels : alors que le Suriname est un Etat souverain, la Guyane est une région française qui dépend du cadre national, malgré certaines dérogations, et une région ultrapériphérique européenne. Elle bénéficie, à ce titre, des fonds structurels européens destinés à compenser les handicaps liés à sa situation particulière.

Des trajectoires économiques marquées par leur contexte historique et institutionnel

Les PIB par habitant varient de un à quatre entre les deux géographies : une partie du retard du Suriname s'explique par les années de troubles politiques qu'il a connues, pendant lesquelles le pays a enregistré une baisse continue de son PIB par habitant. Cette période a également été marquée par un exode des populations, notamment de la main d'œuvre qualifiée, qui obère encore aujourd'hui fortement les capacités humaines du pays et son potentiel de développement. Fort heureusement, le retour à une gestion des politiques économiques plus rigoureuse depuis une petite dizaine d'années et la hausse du prix des matières premières ont été bénéfiques pour l'économie surinamaïse qui a connu une évolution particulièrement favorable et dynamique sur la période récente. Pour autant, le défi du Suriname est désormais la diversification de son économie et la recherche d'autres relais de croissance afin d'éviter qu'un retournement des prix des matières premières ne vienne brutalement mettre un terme à la croissance, comme cela a souvent été le cas par le passé.

La Guyane évolue dans un contexte totalement différent, protégée des chocs externes et de la vulnérabilité inhérente aux petites économies grâce aux transferts reçus de la métropole. L'inflation y est à des niveaux proches de ceux constatés en France ou dans la zone euro, beaucoup plus stable et moins forte qu'au Suriname.

Même si les trajectoires de développement et les moteurs de croissance sur lesquels reposent ces deux économies sont radicalement différents, il n'en demeure pas moins que les défis auxquels elles sont confrontées sont les mêmes : **diversification et ouverture**. Avec un taux d'ouverture de 130 % environ de son PIB, le Suriname dépend fortement de son commerce extérieur qui repose principalement sur les exportations de trois produits : l'alumine, l'or et dans une moindre mesure le pétrole. Au contraire, avec un taux d'ouverture de 33 % la Guyane exporte peu et sa balance commerciale est structurellement déficitaire.

Des complémentarités sectorielles ...

La Guyane et le Suriname ont suivi des modes de développement différents, qui leur ont permis de faire émerger *des dynamiques sectorielles souvent complémentaires*. En Guyane, les secteurs des services, du commerce et du BTP ont su tirer partie de la croissance économique, induite par la poussée démographique et l'augmentation concomitante des dépenses publiques. En l'absence de transferts financiers externes conséquents, l'économie du Suriname s'est tournée de façon pragmatique vers les sources d'un développement plus endogène : exploitation des ressources naturelles (agriculture, pêche, mines, pétrole) et accroissement qualitatif et quantitatif de l'offre touristique.

L'analyse du tissu économique des deux territoires montre que les **ressources naturelles** (minières, agricoles, forestières et halieutiques) sont sous-exploitées en Guyane, les niveaux de production se situant souvent dans un rapport de 1 à 10 par rapport au Suriname. La dynamique d'exploitation des ressources minières au Suriname contraste avec l'absence de projets et de politique d'exploitation qui limite le développement du secteur en Guyane. Dans les deux géographies, le **tourisme** est un secteur prometteur, mais son essor est pénalisé par le manque d'infrastructures de communication adéquates.

L'absence d'infrastructures routières satisfaisantes pénalise l'intégration économique des deux voisins du plateau des Guyanes et le développement des **secteurs économiques du tertiaire** à forte valeur ajoutée : **tourisme, commerce et services**. La clé de ce développement conjoint réside dans la mise en place d'un secteur du transport efficace, à même d'optimiser les opérations de transbordement des marchandises entre les deux territoires, et dans la simplification des procédures administratives et douanières.

... et des besoins fondamentaux communs à satisfaire.

Les problématiques rencontrées dans le secteur de la **santé** sont proches par certains aspects en raison d'un sous-équipement et d'une pénurie de personnels soignants, aggravées par l'étendue des territoires à couvrir et les difficultés de communication. Dans l'**éducation**, la région frontalière du Maroni concentre les problèmes de non-scolarisation et de déscolarisation. Les

conditions de scolarisation des enfants y sont difficiles et nombre d'entre eux ne maîtrisent pas la langue d'enseignement.

Face à ces nombreux besoins, les perspectives de développement de la coopération entre le Suriname et la Guyane sont diversifiées. Pour avancer vers la mise en œuvre effective des projets communs déjà identifiés, des formes de concertation adaptées entre les différents acteurs concernés devront être trouvées pour que les opérations engagées fassent l'objet d'un consensus le plus large possible.

La Guyane française et le Suriname

en quelques chiffres¹ ...

	Guyane	Suriname
Indicateurs sociaux		
Population (*)	209 000	492 000
Taux de natalité (pour 1000) (**)	30,5	17
Indicateur de fécondité (nb d'enfants par femme) (**)	3,9	2,6
IDH (Indicateur de développement humain)	43 ⁽¹⁾	85
Environnement		
Superficie totale (km ²)	83 534	163 820
Densité (hab/km ²)	3	2,5
Zone forestière (% surface totale)	94 %	86 %
Economie		
Produit Intérieur Brut (Md€) (**)	2,8	1,5
PIB / hab. (en € et \$) (**)	13 800 €	4 080 \$
Taux de croissance (*)	4,1 %	5,8 %
Taux de chômage (*)	20,6%	12%
Accroissement moyen des prix (*)	3,1%	6,4%
Exportations (en millions d'€) (*)	117	821
Nombre d'entreprises (**)	9 010	10 700
Indicateurs sectoriels		
Exportations d'or (en M € et \$) (*)	50	489
Production de riz (en tonnes) (**)	15 073	145 000
Exportations de poissons et crevettes(en M € et \$) (*)	15,4	99,2
Grumes sorties de forêt (en milliers de m3) (*)	56	200
Trafic maritime (en nb de navires) (*)	225	600
Indicateurs financiers		
Taux de créances douteuses brutes (en %) (*)	10,9%	8,7%
Recettes de l'Etat (**)	144,6	583,2
Dépenses de l'Etat (**)	934,1	604,9

(1) estimation INSEE (*) 2007, (**) 2006

Source : Suriname (ABS, Banque Centrale, EIU, FMI)

Guyane (INSEE, IEDOM, Douane, Trésor Public)

¹ NB : dans l'ensemble du document, \$ représente le dollar américain. Le symbole du dollar surinamais est le SRD.

Chapitre 1

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

1.1 Les caractéristiques géographiques

Une longue frontière commune

Situés au nord-est du continent sud-américain, la Guyane et le Suriname appartiennent, avec le Guyana, une partie du Brésil et du Venezuela, au plateau des Guyanes. Les deux territoires partagent une frontière commune de 520 kilomètres, constituée par le fleuve Maroni, une des deux seules frontières (avec celle entre la Guyane et l'Amapa au Brésil) qu'une région européenne partage avec un pays du Sud. Avec une superficie de 83 534 km² (soit 16 % du territoire français), la Guyane est deux fois moins étendue que le Suriname (163 820 km²), lui-même le plus petit Etat d'Amérique du Sud.

Une occupation des territoires concentrée sur leur littoral

Les deux territoires sont recouverts en très grande partie par la forêt amazonienne (86 % pour le Suriname et 94 % pour la Guyane). Les densités de population sont faibles et relativement proches, 3 habitants au km² au Suriname contre 2,5 en Guyane. Dans les deux cas, la population est très inégalement répartie sur le territoire, la majorité de la population se concentrant sur la bande côtière, et en particulier autour des capitales.

Au Suriname, près de la moitié de la population se concentre autour de Paramaribo, et les trois quarts le long de l'estuaire du fleuve Suriname. L'autre quart se situe dans les centres miniers et industriels de la bauxite (Paranam, Onderwacht, Moengo) ainsi qu'à Albina et Nickerie. L'ouest du Suriname est un centre important de production rizicole ; il est appelé à se développer avec l'exploitation des réserves de bauxite. L'urbanisation a été très rapide au Suriname: le taux d'urbanisation est passé de 49 % de la population en 1975 à 74 % en 2005.

En Guyane, les polarités principales sont Cayenne et Kourou, qui concentrent 73 % de la population et la quasi-totalité de l'activité économique. Un autre centre de polarité, lui démographique, est Saint Laurent du Maroni, à la frontière du Suriname (19 211 habitants, soit 12 % de la population). C'est dans l'ouest guyanais que la croissance de la population est la plus forte depuis 1999.

En Guyane comme au Suriname, l'aménagement du territoire est rendu particulièrement complexe à la fois en raison de la pluri-polarisation et parce que cette forte concentration autour de deux ou trois pôles principaux contribue à marginaliser les secteurs géographiques les plus excentrés qui sont aussi les plus étendus.

Des territoires enclavés

Les deux territoires ont des problèmes similaires d'enclavement, coupés de leurs voisins immédiats (les frontières Guyane/Suriname, Suriname/Guyana et Guyane/Brésil sont constituées par des fleuves qui ne sont pas, à l'heure actuelle, traversés par des ponts¹). Ils sont également à l'écart des axes de transport aériens et des principales routes maritimes internationales. Une desserte intérieure difficile se superpose à la faible accessibilité extérieure. Ces contraintes de communication contribuent à la sous-exploitation du potentiel de développement économique de ces territoires. Le désenclavement et l'amélioration des infrastructures de transport représentent donc le même défi à relever pour inverser cette situation, tout en respectant la diversité culturelle qui contribue à la richesse de ces régions.

1.2 Les dynamiques démographiques

Des mosaïques ethniques et culturelles

Les populations surinamaïse et guyanaïse présentent une diversité ethno-culturelle peu commune en Amérique du Sud. Au Suriname, la communauté d'origine indienne est la plus importante, devant la communauté créole et la communauté javanaïse dont les ancêtres arrivèrent d'Indonésie à la fin du 19^{ème} siècle. Les communautés chinoises et européennes sont moins représentées. La communauté des noirs-marrons constitue l'essentiel de la population de l'intérieur, où vivent également de petites communautés d'amérindiens. La population guyanaïse se distingue également par sa pluralité culturelle liée à la diversité de ses origines. Elle est composée de personnes d'origine créole, amérindienne, antillaise (originaires principalement des Antilles françaises), bushinengue, métropolitaine, hmong (regroupées essentiellement dans les villages de Cacao et Javouhey), chinoise et également d'immigrés (essentiellement originaires d'Haïti, du Suriname et du Brésil).

Le rattrapage de la population guyanaïse

En 2007², il y avait 492 000 résidents au Suriname et 209 000 en Guyane. Cet écart diminue rapidement, puisque le taux de croissance annuelle de la population surinamaïse n'est que de 0,3 % depuis le début de la décennie³, alors qu'il est et devrait rester encore longtemps à plus de 3,5 % pour la Guyane.

Cette situation s'explique par un taux de natalité de 17‰⁴ au Suriname contre actuellement 30‰ en Guyane, soit près de la moitié de celui de Guyane, alors que le taux de mortalité de 5,5‰ au Suriname est près du double de celui de Guyane. De plus, le solde migratoire surinamaïse est négatif.

¹ Le projet de construction du pont sur l'Oyapock entre le Brésil et la Guyane est en cours de réalisation, les travaux devraient s'achever courant 2010.

² Estimations au 01/07 pour le Suriname (US Census Bureau) et au 01/01 pour la Guyane (Insee)

³ Après avoir été de 1,2 % en 90-96 (PNUD)

⁴ Statistiques-mondiales.com/surinam.htm et Insee pour la Guyane

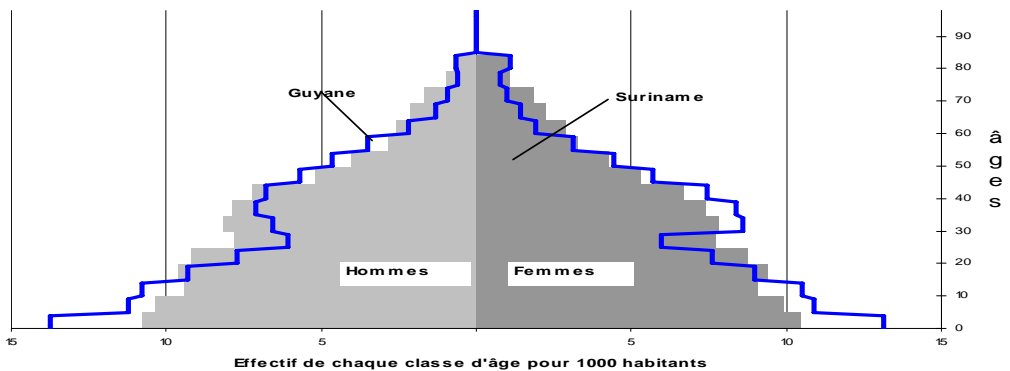
Le ralentissement de la croissance de la population surinamaïse est relativement récent puisqu'en 1970 le taux de natalité était encore de 37‰ et le nombre d'enfants par femme de 5,3 sur la période 1970-75. Il revient à 2,6 sur la période 2001-2006¹, alors qu'il est stable, autour de 4 enfants par femme, en Guyane.

Une population légèrement moins jeune au Suriname qu'en Guyane

En 2005, la proportion des moins de 15 ans est de 5 points plus élevée en Guyane (35 %) qu'au Suriname (30 %), alors que l'écart est de 3 points en sens inverse pour les 60 ans et plus (6 et 9 % respectivement). Le ralentissement de la croissance de la population surinamaïse devrait accentuer ces écarts.

La comparaison des pyramides des âges² fait ressortir l'absence au Suriname d'un décrochage des classes d'âge de l'enseignement secondaire et supérieur, alors que c'est le cas en Guyane³. Ce décrochage est plus fort chez les femmes mais dure plus longtemps chez les hommes. L'émigration surinamaïse serait ainsi mieux répartie par classe d'âge.

Par ailleurs, l'espérance de vie à la naissance au Suriname (69,6 ans en 2005, 73 pour les femmes et 66,4 pour les hommes) est de plus de 5 ans inférieure à celle observée en Guyane (72,2 pour les hommes et 79,1 pour les femmes en 2004). Cependant, elle progresse rapidement puisqu'elle était de 64 ans sur la période 70-75⁴.



Source : ABS, INSEE

¹ PNUD, EIU

² 2005 (ABS - Insee)

³ En raison d'une émigration lors de la période des études ou d'entrée dans la vie active.

⁴ PNUD, Human Development Report 2007/2008 pour le Suriname - Insee pour la Guyane

Importante émigration au Suriname, forte immigration en Guyane

Les situations migratoires très différentes au Suriname et en Guyane expliquent une partie de cette évolution discordante de la population, même si ce facteur ne doit pas être surestimé : la forte croissance de la population guyanaise tient pour les 3/4 au solde naturel et donc seulement pour 1/4 au solde migratoire.

L'émigration surinamaïse est particulièrement importante depuis des décennies, essentiellement vers les Pays-Bas. Ainsi, en 2004, alors que la population recensée au Suriname était de 487 000 habitants, on dénombrait 309 000 originaires surinamais aux Pays-Bas, dont 185 000 nés au Suriname (soit 38 % de la population)¹. A titre de comparaison, la population de Guyane était, au recensement de 1999, de 157 000 habitants, alors que l'on ne dénombrait que 21 200 originaires guyanais en métropole, dont 15 600 nés en Guyane (soit 10 % de la population). A l'émigration vers les Pays-Bas s'ajoute celle vers d'autres destinations, nettement moindre numériquement, comme c'est le cas vers la Guyane. En définitive, le pays enregistre des départs importants, avec des arrivées plus faibles : il en résulte un solde migratoire négatif, qui est en moyenne de plus de 1 600 par an sur la période 2001-2005, même s'il a tendance à diminuer. Ainsi, d'une part le solde migratoire négatif fait baisser le taux de croissance de la population, d'autre part, les émigrés surinamais sont dans des tranches d'âges telles que leur départ contribue à la baisse du solde naturel de leur pays d'origine. En contrepartie, ces émigrés sont une source non négligeable de revenus : selon les estimations de la BID (Banque Interaméricaine de Développement), les transferts de la diaspora vers le Suriname atteindraient 120 M \$ par an (soit l'équivalent du tiers du budget de l'Etat).

En revanche, la Guyane est une terre d'immigration, avec des arrivées en provenance de l'étranger² qui sont actuellement de l'ordre de 2 000 en moyenne par an. Les surinamais représentent le quart des arrivées de l'étranger, soit moins de la moitié des arrivées brésiliennes, mais plus du double de celles d'Haïti. En 2005, ils n'en regroupent pas moins 35 % de la population immigrée de Guyane, soit davantage que les haïtiens (27 % de la population) et que les brésiliens (22 %).

Comme la population immigrée croît, à peu de choses près, au même rythme que la population totale, sa proportion se maintient autour de 30 % de la population totale depuis plusieurs décennies.

La statistique a cependant ses zones d'ombre : elle ne sait rendre compte des communautés d'existence qui se font et se défont le long des cours d'eau séparant le Suriname de la Guyane, de part et d'autre de ceux-ci, qui sont plus des moyens de communication que des limites naturelles pour les populations qui y vivent, voire qui en vivent.

¹ ABS – EIU Country report 2007

² A ne pas confondre avec le solde migratoire.

1.3 Les cadres institutionnels

Le cadre national : un Etat souverain et une région française

Ancienne colonie des Pays-Bas depuis 1667, le Suriname obtient son indépendance le 25 novembre 1975. Après deux coups d'Etat en 1980 et 1990 et une guerre civile, la démocratie a été restaurée en 1991. L'équilibre politique est relativement fragile : la représentation politique est composée de nombreux partis aux clivages essentiellement ethniques et les Présidents élus sont souvent conduits à former des gouvernements de coalition.

Le Suriname est une démocratie présidentielle établie par la constitution de 1987. L'Assemblée nationale, composée de 51 membres, est élue tous les cinq ans. Le Président, chef de l'exécutif, est soit élu par l'Assemblée nationale à une majorité des deux tiers, soit par l'Assemblée du peuple, une institution composée de 340 personnes (membres de l'Assemblée nationale, et représentants régionaux). Les décisions majeures peuvent être soumises à référendum. Le Conseil d'Etat (Council of State) est une instance composée du Président, de représentants des diverses forces politiques, des syndicats, du monde des affaires et de l'armée. Il dispose d'un droit de veto sur les nouvelles lois et évalue leur impact sur l'économie.

Le contexte institutionnel de la Guyane est évidemment radicalement différent puisque ce territoire n'est pas un Etat souverain, mais à la fois un département français depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946 et une région. Le Président de Région et celui du Département sont élus pour 6 ans. Depuis 1982, les compétences des collectivités de Guyane sont plus étendues que celles de leurs homologues métropolitaines, notamment en matière de finances publiques locales puisque la Région détermine l'assiette, le taux, les exonérations et la répartition de l'octroi de mer¹. Par ailleurs, les collectivités de Guyane, avec la mise en place de l'Acte II de la loi de décentralisation, bénéficient du transfert de nouvelles compétences et de moyens de l'Etat depuis le 1^{er} janvier 2005. A l'exception de la formation professionnelle entièrement transférée aux régions, les collectivités interviennent, depuis cette loi, dans les domaines suivants : développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. Chacune, à l'exception des communes, dispose d'un domaine dans lequel elle tient un rôle de coordinateur : le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale tandis que la Région est coordinatrice du développement économique.

Appartenant aux territoires français et européen, la Guyane est soumise aux normes et réglementations nationales et européennes. Néanmoins certaines adaptations sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités ».

Les outils financiers de l'Union Européenne (UE), spécifiques à chacune des géographies, sont mobilisés à des niveaux importants, bien qu'incomparablement plus faibles en faveur du Suriname que de la Guyane, région ultra-périphérique intégrée à l'Europe.

¹ Taxe spécifique aux DOM, appliqués sur les produits de consommation

La Guyane est une région à part entière de l'espace européen ...

La Guyane faisant partie intégrante de l'UE, elle bénéficie à ce titre des politiques publiques européennes, en particulier des **fonds structurels**, destinés à soutenir le développement des régions les moins développées. En effet, si la Guyane est une zone très riche dans son environnement régional, elle était, jusqu'à l'élargissement de l'UE aux pays de l'Est, une des régions les plus pauvres de l'UE. Par ailleurs, l'Union européenne reconnaît dans son Traité¹ les handicaps que subissent, de par leur éloignement du continent européen, leur relief et climat difficiles ainsi que leur dépendance à un petit nombre de produits, sept régions européennes² (dont la Guyane), auxquelles sont accordées le statut de **Région Ultra Périphérique (RUP)**.

Financements de l'UE pour la Guyane (DOCUP³ puis PO⁴)

2000-2006	2007-2013
389,6M €	485,8 M €

Source : DIACT, Préfecture de Guyane

La Guyane a donc bénéficié d'une contribution importante de la part de l'UE qui, alliée aux transferts de l'Etat, a favorisé son développement. Pour autant, ces aides publiques n'ont pas permis à la Guyane de se rapprocher de la moyenne communautaire (objectif pourtant prioritaire de convergence), ni même de celle des RUP, dont elle détient le PIB par habitant le plus faible⁵ ; par ailleurs, l'application du droit et des normes communautaires (sociales, sanitaires, techniques) est souvent considérée comme pénalisante pour le dynamisme économique car elle limite la compétitivité guyanaise par rapport aux pays de la zone.

... tandis que le Suriname, en tant que pays ACP⁶, bénéficie des instruments de l'aide au développement de l'UE.

Bien que le montant de l'aide reçue soit nettement plus faible qu'en Guyane, le Suriname bénéficie à un niveau significatif des ressources du **Fonds Européen de Développement (FED)**. L'aide de l'UE que le pays a reçu depuis son indépendance en 1975 est en effet estimée à 165 M € Les principaux secteurs bénéficiaires ont été les transports (60 %), les micro-projets, le secteur du riz, le secteur de la banane, le secteur privé, le tourisme, l'environnement, la gouvernance. En 2005, l'UE a également contribué au financement des élections législatives.

Financements de l'UE pour le Suriname (FED)

8 ^{ème} FED (1996-2000)	9 ^{ème} FED (2000-2007)	10 ^{ème} FED (2008-2013)
23 M €	19,3 M €	21 M €

Source : UE

¹ Traité d'Amsterdam, article 299§2

² Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion.

³ Document Unique de Programmation

⁴ Programme Opérationnel

⁵ cf. étude CEROM de mars 2008 : « l'Ultrapériphéricité définit elle un modèle de croissance ? »

⁶ Afrique Caraïbe Pacifique.

Pour le 10^{ème} FED, l'UE prévoit d'accompagner les objectifs du gouvernement surinamais, essentiellement la réduction de la pauvreté, l'accès équitable aux services de base, tout en conservant le secteur des transports comme secteur de concentration (85 % des fonds, soit 17,5M € serviront à financer la réhabilitation de la route Paramaribo-Albina).

Les programmes mis en place par l'UE en faveur de ces deux territoires sont complétés par un dispositif en matière de coopération régionale, ou transfrontalière, qui permet d'améliorer la concertation entre les parties. Il comprend :

- le PO Amazonie, doté de 17 M € pour la période 2007-2013 ;
- le programme Interreg IIIB (37 M €).

Le Suriname fait partie des 79 pays bénéficiaires des accords commerciaux privilégiés signés par l'UE avec les pays ACP, leur garantissant un accès préférentiel de leurs produits (notamment le riz, la banane et le sucre) sur les marchés européens. Attaquée par des pays comme le Brésil ou la Thaïlande devant l'Organe des règlements de l'OMC¹, l'UE est aujourd'hui contrainte d'abandonner peu à peu ces accords préférentiels. Pour continuer à maintenir des relations privilégiées avec les pays ACP, l'UE négocie des Accords de Partenariat Economique (APE), qui consistent en la création de 6 zones régionales de libre échange. La Guyane et le Suriname appartiennent à la même zone de négociation (Caraïbe), seule région qui a réussi à conclure un accord de partenariat économique complet, signé le 16 décembre 2007. Cet accord prévoit l'accès libre des produits ACP au marché européen (à l'exception du riz et du sucre pendant une période transitoire) en échange d'une ouverture progressive de leurs marchés aux produits européens. Dans la logique des APE, la Guyane devrait bénéficier d'un meilleur accès au marché surinamais et réciproquement. Aussi le volet commercial de ces accords est-il censé offrir de réelles opportunités d'échanges aux deux régions, renforcé d'un volet développement destiné à favoriser leur adaptation à ce nouveau contexte.

Le cadre régional : une intégration encore en devenir

Le Suriname fait partie depuis 1995 de la Communauté Caribéenne (**Caricom**), composée de 15 membres² qui forment un marché commun (à l'exception des Bahamas) et de 5 membres associés³. A l'intérieur de ce marché commun, la plupart des restrictions à la circulation des biens ont été levées, un tarif extérieur commun pour les importations des pays non membres a été mis en place : les mouvements de personnes sont libres pour certaines catégories professionnelles ainsi que l'installation des entreprises originaires des Etats membres dans n'importe quel autre Etat membre. Les membres du Caricom associés à la République Dominicaine et à Cuba forment le **Cariforum**, qui a pour objectif de favoriser la coopération

¹ Ces accords ne respecteraient pas la clause de la nation la plus favorisée ; de plus, en raison de leur non réciprocité, ils ne seraient pas compatibles avec les règles de l'OMC.

² Antigua et Barbude, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Montserrat, Sainte-Lucie, Saint-Christophe-et-Niévens, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago.

³ Anguilla, Bermudes, Îles Caïmans, Îles Turques-et-Caïques, Îles Vierges britanniques.

de ces pays avec l'UE. Il permet aux Etats de la Caraïbe d'avoir un interlocuteur unique à l'UE, dans le souci notamment d'une utilisation rationnelle et équitable des aides européennes dans la région, mais également pour les négociations, en particulier celles portant sur les APE.

Le Suriname fait aussi partie des 25 membres de l'**Association des Etats de la Caraïbe** (AEC), créée en juillet 1994 pour “promouvoir la consultation, la coopération et l'action concertée entre tous les pays de la Caraïbe”. La France (par le biais de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Martinique) en est un membre-associé. Les membres-associés ont le droit d'intervenir dans les débats et de voter sur les questions les concernant directement et relevant de leur compétence constitutionnelle.

Enfin, le Suriname est partie prenante du **Traité amazonien de coopération¹ (OTCA)** qui rassemble la Bolivie, le Brésil, la Colombie, l'Equateur, le Guyana, le Pérou, le Suriname et le Venezuela.

Quant à la Guyane, sa participation aux organismes régionaux est contrainte par son statut puisqu'elle est une région française. Cela étant, dans un souci de favoriser leur intégration régionale, les Départements d'Outre Mer (DOM) bénéficient de compétences accrues par rapport à leurs homologues métropolitains dans le domaine de la coopération : les conseils généraux et régionaux sont dotés d'attributions en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République française avec les Etats ou les organismes régionaux voisins, en vertu de Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

En outre, les Régions d'Outre-Mer (ROM) peuvent, avec l'accord des autorités de l'Etat français, être membres-associés de certains organismes de coopération régionale, comme c'est déjà le cas pour l'AEC.

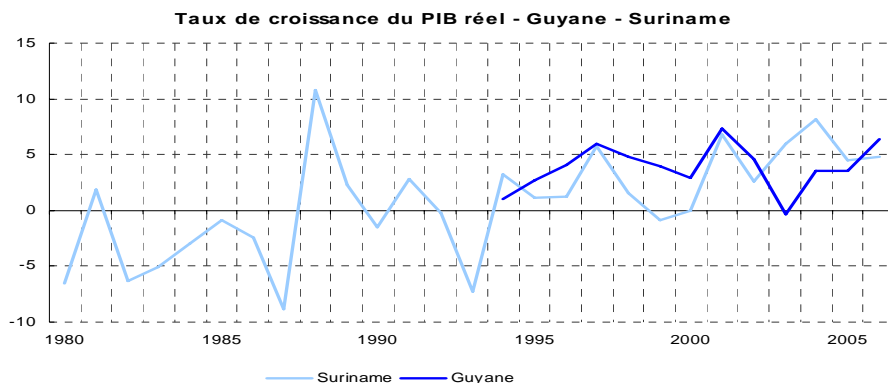
¹ Traité signé le 3 juillet 1978 à Brasilia, relatif au développement de l'Amazonie.

Chapitre 2

DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES PUBLIQUES

2.1 Les dynamiques économiques

2.1.1 Les trajectoires économiques



Source : FMI (World Economic Outlook), CEROM

Les trajectoires économiques des deux territoires sont fortement marquées par leur contexte historique.

Suriname : une croissance économique heurtée

Au Suriname, les troubles politiques des années 80 ont considérablement ralenti le développement du pays, qui s'est retrouvé isolé de la communauté internationale et privé de l'aide extérieure (en particulier de celle des Pays-Bas et des Etats-Unis). Cette décennie est caractérisée par un déclin économique quasiment ininterrompu. La situation est plus contrastée dans les années 90, les améliorations alternant avec des périodes d'instabilité macroéconomique (hyper-inflation, forte dévaluation de la monnaie).

Depuis 2000, le gouvernement a entrepris un programme de stabilisation macroéconomique et mis en place une politique économique plus rigoureuse qui a donné des résultats significatifs : assainissement des finances publiques, réduction des déficits, harmonisation du marché des changes et resserrement de la politique monétaire qui ont permis de ramener l'inflation sous la barre des 10 %. Ces efforts se sont traduits par une amélioration notable des fondamentaux macroéconomiques permettant à la croissance de repartir sur des bases solides. Dans ce

contexte, la forte hausse du prix de matières premières enregistrée jusqu'à l'été 2008, notamment de l'aluminium et de l'or, est venue renforcer la dynamique de croissance et l'amélioration des variables macroéconomiques de façon sensible.

Guyane : une économie protégée des chocs externes

La comparaison de la trajectoire de croissance avec la Guyane n'est possible qu'à partir de 1993. Entre 1993 et 2006, les deux économies ont cru à peu près au même rythme : le taux de croissance du PIB réel a été en moyenne de 3,5 % pour le Suriname et de 3,9 % pour la Guyane. Le Suriname présente toutefois une croissance plus volatile (écart type¹ de 2,8 - voire 4,9 depuis 1980 - contre 2,1 pour la Guyane). Le profil de croissance du Suriname est caractéristique de celui des petites économies ouvertes, en général fortement spécialisées et dépendantes de leurs exportations et, par conséquent, très vulnérables aux chocs externes. La Guyane en revanche s'est développée selon un mode introverti, protégée des chocs externes par ses échanges quasiment exclusifs avec la métropole ou l'UE et par l'importance des transferts financiers qu'elle en reçoit, se définissant ainsi comme une économie « sous serre »².

2.1.2 Les niveaux de développement

La taille des économies varie du simple au double ...

La taille des économies surinamaïse et guyanaïse varie aujourd'hui du simple au double : le PIB du Suriname s'élève en 2006 à 1,3 Md € (4,5 Mds SRD) voire 1,5 Md € (5,3 Mds SRD) en tenant compte du poids du secteur informel, estimé à 14 % du PIB selon l'office des statistiques du Suriname. A la même date, le PIB de la Guyane atteint 2,8 Mds €

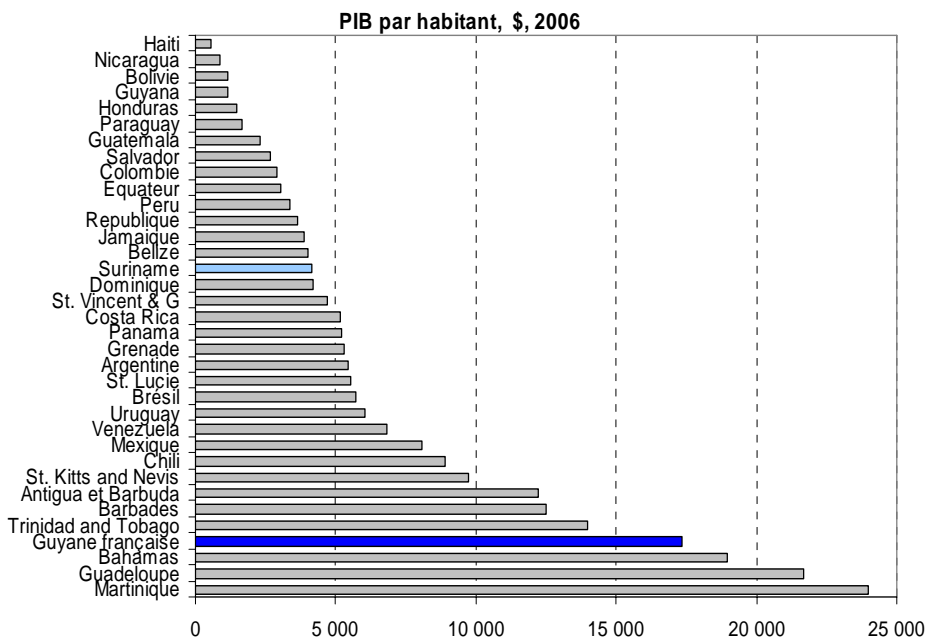
... et le PIB par habitant de 1 à 4.

Le PIB par habitant du Suriname s'élève en 2006 à 4 080 \$ tandis que celui de la Guyane est de 13 800 €, soit environ 17 327 \$³. La Guyane fait partie des géographies les plus riches de la zone Caraïbe-Amérique latine. Dans la région, seules les Bahamas, ainsi que la Martinique et de la Guadeloupe, affichent un PIB par habitant supérieur à celui de la Guyane, comme le fait ressortir le graphique ci-après.

¹ L'écart type mesure la dispersion d'une série de valeurs autour de leur moyenne.

² Voir l'analyse de Jean-David Naudet, « Outre-Mer, une croissance sous serre ? », lettre des économistes de l'AFD n°12-mars 2006.

³ Pour un taux de 1,255 \$ pour un 1 €



Source : Estimations CEROM, FMI

La dynamique de cette croissance par habitant varie cependant entre les deux géographies, en raison d'une croissance démographique bien plus forte en Guyane : le taux de croissance de la population étant deux fois plus élevé qu'au Suriname, il vient amoindrir la hausse du PIB per capita. Ainsi, bien que les taux de croissance du PIB réel soient similaires, le PIB par habitant ne progresse en moyenne que de 1,4 % par an entre 1993 et 2006 en Guyane, contre 2 % au Suriname.

Des écarts significatifs en terme d'IDH

Le Suriname arrive en 85^{ème} position (sur 177) au classement de l'Indicateur de Développement Humain (IDH¹), derrière le Brésil (70^{ème}) et la République Dominicaine (79^{ème}) et devant le Guyana (97^{ème}). L'IDH étant calculé pour les Etats membres des Nations Unies, il n'est pas calculé pour la Guyane. Cela étant, le calcul pour la Guyane, selon la méthodologie du PNUD², ferait ressortir un IDH proche de la 43^{ème} position.

¹ L'IDH est l'indicateur utilisé pour les comparaisons internationales du bien être de la population, il intègre outre le PIB par habitant, des éléments qualitatifs qui contribuent à la qualité de vie : la santé (espérance de vie), l'éducation (taux d'alphabétisation et taux de scolarisation).

² ou UNDP, United Nations Development Program.

Si des progrès sociaux sont constatés en Guyane¹ (progression des revenus par habitant, allongement de l'espérance de vie, meilleur équipement des logements, etc.), ces avancées sont toutefois moins rapides que celles des autres régions françaises.

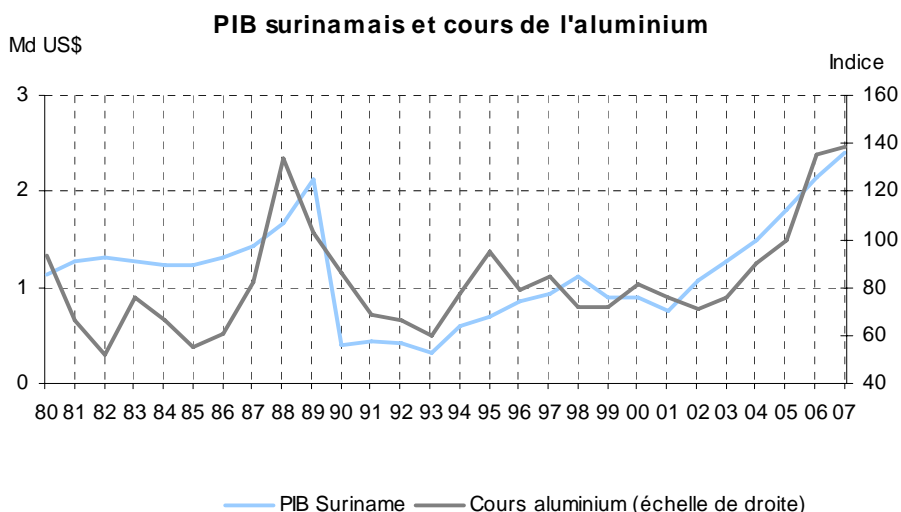
Au Suriname, les disparités semblent plus accentuées, la proportion de la population située sous le seuil de pauvreté serait encore importante malgré une indéniable progression des niveaux de revenu et des indicateurs sociaux : taux d'alphabétisation, espérance de vie ...

2.1.3 Les moteurs économiques

Une croissance tirée par l'exportation des matières premières au Suriname, par l'activité spatiale et le marché intérieur en Guyane.

L'économie guyanaise repose en grande partie sur le secteur tertiaire, qui contribue à 78 % à la valeur ajoutée. Au sein de ce secteur, la part des services non marchands (administration, éducation, santé) dans la valeur ajoutée est prédominante.

Au Suriname comme en Guyane, le poids du secteur public est très important ; les autorités surinamaises ont néanmoins amorcé une réforme du secteur public, avec la privatisation d'entreprises publiques emblématiques (banane, télécommunications) et du secteur bancaire².



Source : FMI (WEO), Ecwin

En Guyane, l'économie est très liée à l'activité spatiale et les pics de croissance (1997, 2001 et 2006) correspondent à des périodes où l'activité et l'investissement du spatial sont au plus haut.

¹ Cf. la monographie sur la Guyane : « Guyane, un développement sous contraintes » publiée par CEROM en juillet 2008.

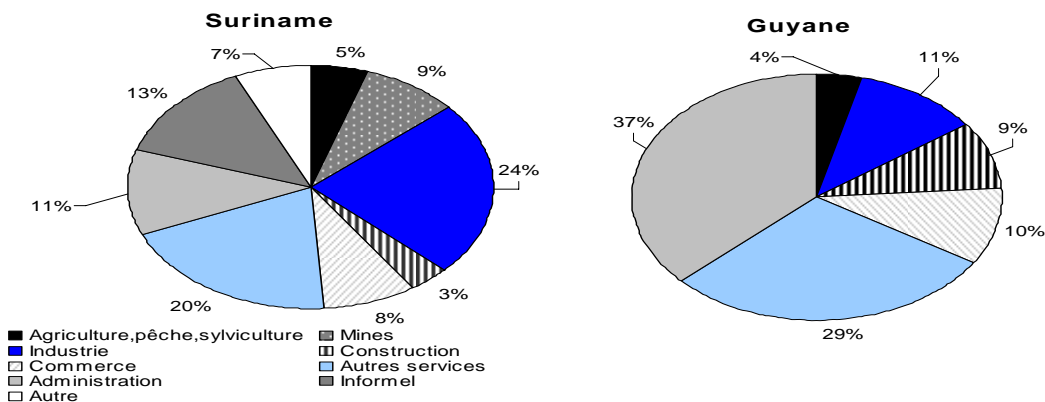
² L'Etat est présent dans 6 établissements bancaires sur 9.

La filière spatiale tient une place importante dans l'économie guyanaise, en ayant non seulement des effets directs sur les secteurs de l'industrie, des services aux entreprises et du transport, mais également des effets indirects et induits qui irriguent l'économie du département dans son ensemble. Tous effets confondus, le spatial était en 2002 source de 16 % du PIB guyanais. Cependant, on constate une nette diminution de la part du spatial dans le PIB sur longue période (elle a diminué de 10 points en 10 ans), ce qui traduit une diversification de l'économie.

L'économie du Suriname repose en grande partie sur l'industrie extractive (bauxite, or et pétrole dans une moindre mesure, mais qui prend une importance croissante), ce qui rend la trajectoire de croissance très dépendante des cours mondiaux et explique en grande partie, sur le long terme, les périodes de récession brutale ou d'embellie. Ces trois produits représentent 80 % des exportations et sont à l'origine de 25 % des recettes du gouvernement.

Le poids du secteur primaire (hors activités extractives) est à peu près identique dans les deux géographies (4 à 5%). Au Suriname, la production agricole a diminué, en raison principalement d'un manque de compétitivité. Une partie importante de la production est cependant exportée. En Guyane, les filières traditionnelles du secteur primaire sont également en difficulté (cf. *infra*).

Répartition de la valeur ajoutée par secteur



Sources : Suriname, FMI 2006

Guyane, CEROM comptes économiques rapides 2006

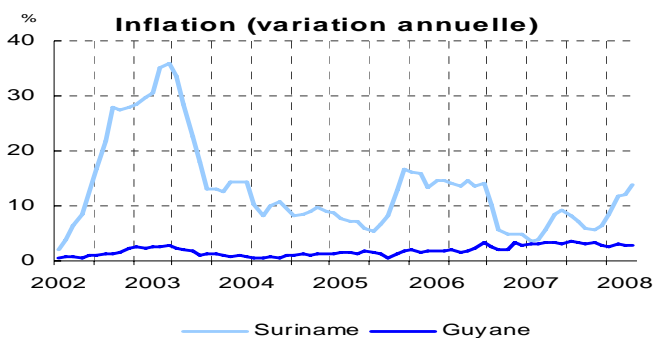
2.1.4 L'inflation

Au Suriname, le niveau relativement élevé de l'inflation et sa volatilité reflètent les épisodes récurrents de relâchement des politiques budgétaires et monétaires depuis de nombreuses années.

Des politiques économiques plus rigoureuses avaient réussi à juguler l'inflation et à la ramener sous le seuil des 10 %, mais on constate sur la période récente une résurgence de l'inflation. Cependant, contrairement au passé, où les épisodes d'inflation (voire d'hyperinflation) résultaient de déséquilibres internes (dérapage des finances publiques, dévaluations), la hausse récente de l'inflation est due à des facteurs externes (hausse du prix des matières premières et du pétrole) ; entre avril 2007 et avril 2008, les produits qui ont enregistré les plus fortes hausses sont l'alimentation (+25 %), les transports (+15,5 %) et les produits domestiques (+12,8 %).

Une désinflation importée en Guyane

L'inflation en Guyane est beaucoup plus stable et à des niveaux proches de ceux constatés en France métropolitaine. Cela s'explique principalement par le fait qu'une majorité de produits importés (près de 60 %) provient de la métropole et de l'UE. Sur la période récente, on constate, en Guyane comme au niveau mondial, une résurgence de l'inflation due notamment à la flambée des prix du pétrole jusqu'à l'été 2008.



Source : ABS, INSEE

2.1.5 Le marché du travail

Les marchés de l'emploi en Guyane et au Suriname présentent un certain nombre de similitudes :

- une part prépondérante de l'emploi public : en Guyane, les trois fonctions publiques (d'Etat, territoriale et hospitalière) emploient 44 % des salariés, alors qu'au Suriname, près de 40 % de la population active est employée dans le secteur public ;
- le taux de chômage est estimé à 12 % au Suriname contre 20,6 % en Guyane. L'ampleur du chômage en Guyane tient d'abord à l'exceptionnelle croissance de la population active. Le

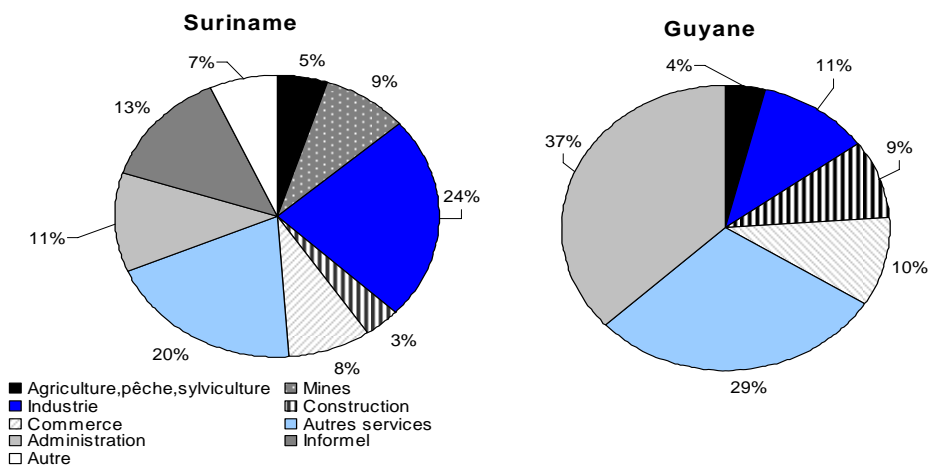
nombre d'emplois a plus que doublé (+105 %) entre 1982 et 2005, mais n'a pas réussi à absorber le surplus de main-d'œuvre arrivant sur le marché du travail : la population active a augmenté de 146 % sur la même période. Le taux d'activité est de 52,3 % et le taux d'emploi de 41,5 %.

En Guyane, le chômage de longue durée est très prononcé : 81 % des chômeurs cherchent un emploi depuis plus d'un an. Le chômage touche davantage les femmes (25,8 % en 2007) que les hommes (16,7 %) :

- le niveau de qualification de la main d'œuvre en Guyane et au Suriname est globalement faible. Ainsi, la Guyane présente des indicateurs de formation de ses actifs très en retrait de la moyenne nationale et de nombreux actifs (54 % des personnes en âge de travailler) sont sans diplôme. Au Suriname, les troubles politiques des années 80 se sont accompagnés d'un exode massif des personnes les plus qualifiées, générant ainsi une pénurie ;

- le secteur informel emploie une part importante des effectifs : en 2006, près de 4 000 guyanais (soit 9 % de l'emploi total et 14 % de l'emploi privé) déclaraient avoir un emploi informel, dont plus de la moitié dans le secteur des services aux particuliers, la construction et l'agriculture. Au Suriname, le nombre d'emplois concerné serait encore plus significatif, étant donné le poids du secteur informel dans l'économie (13 % contre 4 % en Guyane).

Répartition du nombre d'emplois par secteur



Sources : Suriname ,emplois (ABS, FMI)
Guyane, emplois salariés (INSEE, ASSEDIC)

2.2 Les politiques publiques

2.2.1 Le « Plan » (au Suriname) et la « Programmation » (en Guyane)

Il convient en préambule de signaler qu'il n'est guère possible de comparer le « Plan » (MOP¹) du Suriname aux documents de « Programmation » de la Guyane (CPER² et DOCUP ou PO), ces outils de planification des financements publics couvrant des domaines d'intervention différents.

Au Suriname, le MOP est un outil de planification à moyen terme. Inscrit dans la constitution de 1987, il définit la stratégie de développement du pays pour les 5 ans à venir et sert de base à la programmation budgétaire annuelle. Le dernier MOP (2006-2011) a été approuvé par l'Assemblée en août 2006. Il repose sur quatre piliers : gouvernance, développement économique, développement humain et social, répartition équitable. Il est prévu que les contributions financières nécessaires à la réalisation de ce MOP, à savoir **2,8 Mds \$** pour la période 2006-2011, soient assurées par le gouvernement (18 %), par le secteur privé (34 %), et par des financements extérieurs (investissements étrangers et bailleurs de fonds internationaux) à hauteur de 48 %.

En Guyane, la mise en œuvre des politiques publiques repose sur les deux instruments structurants de programmation pluriannuelle que sont :

- au niveau national, le CPER, qui contractualise pour sept ans les engagements de l'Etat et de la Région, auxquels peuvent s'ajouter ceux d'autres partenaires, comme le Département et le CNES (Centre National d'Etudes Spatiales). Pour la période 2007-2013, les axes prioritaires sont le désenclavement, l'aménagement de l'espace urbain, le développement durable (gestion des déchets, biodiversité, énergies renouvelables), l'amélioration des capacités du travail humain, ainsi que deux nouveaux projets : le développement des technologies de l'information et de la communication et celui du tourisme.
- au niveau européen les PO³, pour la période 2007-2013.

L'ensemble des financements **dépasse 1 Md €** pour la période 2007-2013, dont environ 500 M € de l'UE.

2.2.2 La fiscalité et les mesures pour l'investissement

Le système fiscal qui prévaut en Guyane comporte de nombreuses adaptations par rapport au système national, dérogations acceptées par l'UE.

Les impôts directs (impôt sur le revenu des personnes et impôt sur les sociétés) bénéficient d'un abattement par rapport aux taux pratiqués en métropole et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), d'un taux à 0 %.

¹ Meerjarige Ontwikkelingsplan ou Multi Annual Development Plan

² Contrat de Projets Etat-Région et Document Unique de Programmation

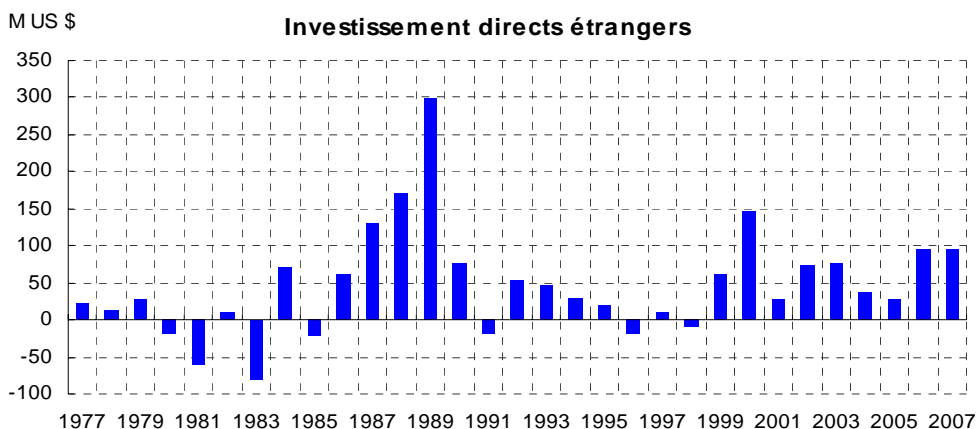
³ Les PO ou Programmes Opérationnels ont succédé au DOCUP en 2007.

Par contre, il existe une taxe spécifique aux DOM, l'octroi de mer, qui taxait à l'origine les produits arrivant par la mer et qui est depuis 1993 appliquée également aux produits fabriqués localement, à l'exception d'une liste nominative de produits autorisés par l'UE. Les taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux. L'octroi de mer constitue une ressource significative pour les collectivités (100 M € en 2007).

Pour encourager l'investissement dans ces régions, les DOM bénéficient également d'un large dispositif de défiscalisation des investissements productifs et des logements locatifs ou en accession à la propriété. De nombreuses autres mesures existent en Guyane comme dans les autres DOM (allègement des charges sociales, aides à l'installation, prêts bonifiés, ...).

Au Suriname, une nouvelle loi sur les investissements, nationaux et étrangers, a été approuvée récemment. Le niveau encore élevé de la fiscalité (36 % pour l'impôt sur les sociétés) freine l'investissement local, notamment pour les plus petites entreprises.

L'amélioration des fondamentaux macroéconomiques enregistrée ces dernières années a redonné une certaine crédibilité à l'économie, lui permettant d'attirer à nouveau des investissements étrangers : le pays enregistre ainsi des flux d'investissement étrangers relativement conséquents (environ 5 % du PIB), mais ceux-ci restent principalement concentrés dans les secteurs des mines et de l'énergie.



Source : Banque Mondiale, FMI

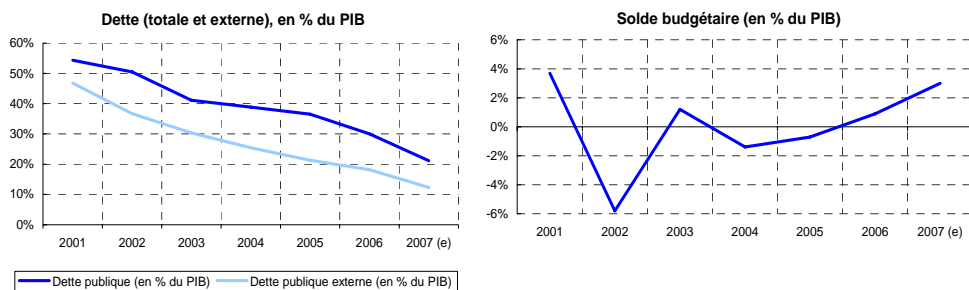
2.2.3 Les finances publiques

Amélioration spectaculaire des finances publiques du Suriname

Au Suriname, les problèmes liés au déséquilibre des finances publiques ont été récurrents depuis le début des années 80 : après l'arrêt de l'aide internationale au début des années 80, le

déficit public a atteint 25 % du PIB en 1986, générant des déséquilibres macroéconomiques profonds, en particulier une inflation galopante et des dévaluations successives de la monnaie. Le gouvernement formé par le Président en exercice poursuit, depuis son élection de 2000, une politique d'assainissement budgétaire rigoureuse qui, combinée à la hausse du prix des matières premières exportées, a permis une amélioration spectaculaire des finances publiques sur la période récente : les réserves de change ont été reconstituées, passant de 100 M \$ en 2002 à plus de 450 M \$ fin 2007. Le solde public, traditionnellement déficitaire, est ainsi devenu excédentaire. Ces bons résultats s'expliquent, d'une part par la hausse du prix de matières premières qui a un effet direct sur les recettes du gouvernement et d'autre part par une amélioration de l'efficacité de l'administration fiscale et une hausse du produit des taxes. Ils ont permis au pays de réduire considérablement sa dette : celle-ci est passée de 50 % du PIB en 2002 à environ 20 % en 2007. La dette externe est quant à elle passée de 36,7 % à 12,3 % du PIB. Ces deux ratios sont donc bien inférieurs aux ratios légaux : le *State Debt Act* limite la dette publique à 60 % du PIB (15 % pour la dette interne et 45 % pour la dette externe). Toutefois, ces ratios devraient prochainement se dégrader significativement avec la conclusion d'un prêt avec la Chine, actuellement en cours de négociation, qui contribuera notamment au financement du projet de réhabilitation de la route Paramaribo-Afobaka. Le Suriname a procédé au remboursement par anticipation d'une partie de sa dette (notamment la dette vis-à-vis des Pays-Bas qui explique 4 points de cette baisse) et de ses arriérés (ceux-ci s'élèvent toutefois encore à 5,5 % du PIB). Ces améliorations ont conduit Standard and Poors à relever de B à B+ sa cotation sur la dette souveraine du pays.

Dettes publique et solde budgétaire



Source : FMI

Des transferts financiers d'origine publique supérieurs en Guyane

L'analyse des flux financiers montre que les dépenses de l'Etat sont nettement supérieures en Guyane qu'au Suriname (934 M € contre 605 M \$ ou 482 M €¹), ce qui situe le niveau des dépenses par habitant à 4 469 € contre 1 229 \$ (ou 979 €¹). L'écart serait encore plus important en tenant compte des dépenses des collectivités locales et des dépenses de santé (respectivement 2 852 € et 1 683 € en Guyane). Avec 575,5 M € les dépenses de fonctionnement sont prépondérantes en Guyane, avec un poids élevé des dépenses de personnel dans l'Education Nationale (73 %). Au Suriname, une grande partie du budget est absorbée par le paiement des salaires dans la fonction publique.

Les flux financiers de la sphère publique

Guyane	2006 M €	Suriname	2006 M SRD	2006 M \$
Dépenses de l'Etat	934,1	Dépenses de l'Etat	1 660,4	604,9
<i>fonctionnement</i>	575,5	<i>dépenses courantes</i>	1 451,0	528,6
<i>investissement</i>	55,3			
<i>interventions</i>	132,7			
<i>comptes spéciaux (avances aux Collectivités)</i>	170,5			
Dépenses des collectivités locales	596,0	Dépenses des collectivités locales	<i>nd</i>	<i>nd</i>
total dépenses (hors avance)	1 359,6			
Dépenses de l'Etat par habitant (en € ou \$)	4 469		3 375	1 229
Dépenses des collectivités par habitant (en € ou \$)	2 852			
Autres dépenses				
<i>Dotations de l'Etat aux collectivités</i>	97,2			
<i>Dépenses liquidées au titre des fonds européens</i>	33,2			
<i>Budgets des établissements publics nationaux (1)</i>	342,0			
total autres dépenses	472,4			
Total dépenses (Etat, collectivités, ...)	1 831,9			
Total dépenses (Etat, collectivités, ...) par habitant (en € ou \$)	8 765			
Dépenses de santé (assurance maladie)	351,7	Dépenses publiques de santé	162,0	59,0
Recettes de l'Etat	144,6	Recettes de l'Etat	1 601,0	583,2
<i>fiscales directes</i>	92,4	<i>fiscales directes</i>	610,4	222,4
<i>impôt sur le revenu</i>	65,5	<i>impôt sur le revenu</i>	270,6	98,6
<i>impôt sur les sociétés</i>	25,6	<i>impôt sur les sociétés (dont bauxite)</i>	305,5	111,3
<i>fiscales indirectes</i>	19,6			
Recettes des collectivités locales	652,0			
<i>fiscales directes</i>	112,5			
<i>fiscales indirectes</i>	230,9	<i>fiscales indirectes</i>	674,7	245,8
<i>octroi de mer</i>	100,7	<i>taxe d'importation</i>	146,9	53,5
		<i>droits de douane</i>	180,1	65,6
Total recettes	796,6	Total recettes	1 601,0	583,2
<i>total recettes fiscales directes</i>	204,9			
<i>total recettes fiscales indirectes</i>	250,5			

1) CSG, CCIG, EPAG, ONF, CA

Source: Guyane Trésorerie Générale, Direction des Services fiscaux, CGSS

Source: Suriname FMI, Ministry of Finance, Central Bank of Suriname

¹ Pour un taux de 1,255 \$ pour un 1 €

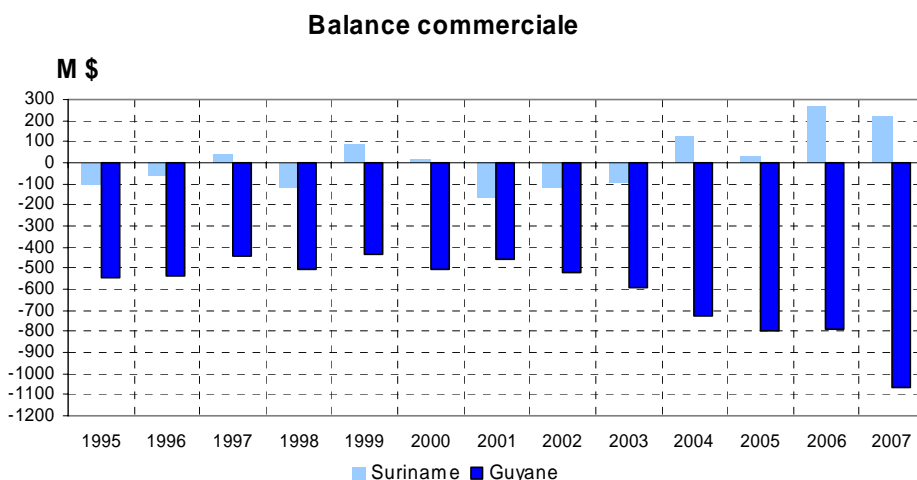
Au niveau des recettes, le Suriname bénéficie d'un niveau plus élevé de recettes des impôts sur les sociétés (111,3 M \$ ou 88,7 M € contre 25,6 M € en Guyane), en raison des taxes collectées auprès des grandes compagnies minières et pétrolières. En revanche, l'écart est moins important pour les recettes de l'impôt sur le revenu (98,6 M \$ ou 78,6 M € contre 65,5 M € en Guyane).

Le taux de couverture des dépenses de l'Etat par les recettes atteint 96,4 % au Suriname, contre seulement 15,5 % en Guyane.

2.2.4 Les équilibres externes

Des balances commerciales qui reflètent des modes de développement différents

La Guyane exporte peu de biens, dans l'absolu et en comparaison avec le Suriname : en 2007, les exportations surinamaises sont dix fois supérieures à celles de la Guyane (821 M € contre 117 M €). La balance commerciale guyanaise est structurellement déficitaire ; en 2007, le déficit s'est élevé à 777 M € (1065 M \$¹), soit environ 25 % du PIB. Le taux d'ouverture (somme des exportations et des importations ramenée au PIB) est seulement de 33 %.



Source : FMI-DOTS, Douane

Plusieurs éléments expliquent la faiblesse structurelle des exportations guyanaises. Avec des niveaux de prix et de salaires bien plus élevés que la moyenne régionale, la Guyane souffre à l'évidence d'un manque de compétitivité par rapport à ses voisins. De plus, l'étroitesse du marché intérieur empêche les entreprises d'atteindre une taille critique. Le développement des échanges avec des zones de prix équivalents (notamment les marchés européens) est contraint

¹ pour 1 € à 1,37 \$

par les surcoûts induits par l'éloignement. Dans ces conditions, n'ayant pas de contrainte de balance des paiements en raison des transferts financiers reçus de l'Etat français, la Guyane n'a jamais été incitée à développer une industrie exportatrice. Son développement a été principalement induit par le secteur tertiaire, en particulier les services publics et les services aux particuliers, ce qui limite de fait les échanges commerciaux avec l'extérieur.

Avec un taux d'ouverture d'environ 130 % de son PIB, le Suriname pour sa part dépend fortement de son commerce extérieur. S'appuyant sur quelques matières premières (alumine, or, pétrole) et dans une moindre mesure sur divers produits (banane, bois, riz), qui représentent ensemble 90 % des recettes d'exportation, ses exportations reposent sur une gamme limitée de produits rendant de fait l'économie très sensible aux fluctuations des cours et à la demande mondiale. Hormis ses exportations de matières premières, le Suriname reste relativement isolé en matière d'échanges commerciaux.

Il en résulte des soldes commerciaux évoluant en sens inverse : le solde commercial de la Guyane, structurellement déficitaire, ne cesse de se creuser, le déficit représentant depuis le début des années 90 entre 20 et 25 % de son PIB ; celui du Suriname est bien plus équilibré et a enregistré une amélioration significative ces dernières années, portée par la hausse du prix des matières premières qui constituent l'essentiel de ses exportations. En Guyane, le déficit de la balance commerciale est plus que compensé par les flux nets en provenance de la métropole. Au final, le solde global des opérations réalisées avec l'extérieur est positif en Guyane (en 2004, il était de 350 M €)¹.

Principales filières exportatrices, % du total en valeur (\$), 2007

	Suriname	Guyane
Alumine	47,4%	
Or	35,9%	43,0%
Pétrole	7,9%	
Crevettes et poisson	7,3%	13,1%
Riz	1,3%	1,7%
Bois	0,1%	2,3%
Valeur	1125 M\$ (821 M€)	116,9 M€

Source : FMI, Douane

Marchés d'exportation, 2007, %

Suriname		Guyane	
Canada	23,0%	France	58,6%
Norvège	14,4%	Antilles françaises	7,1%
Etats Unis	12,1%	UE	16,2%
France	5,4%	Autres pays d'Europe	20,8%
Islande	2,1%	Amérique latine	2,1%
Pays-Bas	1,9%	Reste du monde	2,3%
Japon	0,6%		
Commerce régional			
Trinitad et Tobago	7,2%		
Barbade	1,8%		
Guyana	1,6%		
Jamaïque	0,5%		
Autres	29,3%		

Source : FMI, Douane

¹ Estimation CEROM du bilan macroéconomique « Guyane : un développement sous contraintes »

L'examen de la configuration des clients et des fournisseurs de ces deux géographies montre également des différences remarquables : la Guyane échange presque exclusivement avec sa métropole et les pays de l'UE (75 % des exportations et 69 % des importations sont réalisés avec ces deux entités) ; les échanges du Suriname sont plus diversifiés géographiquement : le Suriname n'exporte que 2 % (de son total) vers son ancienne "métropole" et n'en reçoit que 20 % de ses importations. Ses échanges sont notamment concentrés avec les pays de la zone dollar ou ceux liés à cette monnaie (Amérique du nord, Amérique latine ou Chine).

Principaux fournisseurs, 2007, %

Suriname		Guyane	
Etats Unis	31,7%	France	56,1%
Pays-Bas	20,4%	<i>Antilles françaises</i>	11,4%
Chine	5,5%	UE	13,2%
Japon	3,6%	Amérique latine	9,7%
Allemagne	1,1%	<i>Trinidad et Tobago</i>	5,8%
Commerce régional		Asie	6,2%
Trinidad et Tobago	17,9%	Reste du monde	14,7%
Brésil	2,9%		
Antilles hollandaises	1,5%		
Panama	1,2%		
Autres	11,6%		

Source : FMI, Douane

Des échanges commerciaux entre la Guyane et le Suriname sous-estimés

En raison de la faiblesse de ces échanges et de leur manque de diversification, toute opération ponctuelle peut générer des fluctuations atypiques, comme le montre le tableau ci-dessus. Les échanges du Suriname vers la Guyane sont constitués pour une grande part de produits agricoles et alimentaires, essentiellement de riz. Les échanges de la Guyane vers le Suriname sont beaucoup moins homogènes, leur composition variant fortement d'une année sur l'autre.

La part des échanges vers la géographie voisine est remarquablement faible : les exportations de la Guyane vers le Suriname ne représentent que 1% du total des exportations guyanaises. Celles vers la Guyane représentent moins de 0,1% des exportations surinamaises. Cependant, la faiblesse des échanges commerciaux identifiés dans la balance commerciale entre les deux pays contribue à sous-estimer fortement la réalité des échanges entre les deux géographies qui sont principalement du ressort de l'économie informelle.

Echanges Guyane – Suriname (en milliers d'€)

	2004	2005	2006	2007
Flux du Suriname vers la Guyane	1 301	715	471	521
<i>bateaux de pêche</i>	554			
<i>riz</i>	147	101		119
Flux de la Guyane vers le Suriname	395	68	3 532	1 328
<i>bateaux de pêche</i>			754	
<i>matériels TP</i>			1 669	
<i>crevettes</i>			997	1 170
solde Suriname-Guyane	906	647	-3 061	-807

Source : Douane

Chapitre 3

TISSU ÉCONOMIQUE ET FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

3.1 La démographie des entreprises

Comparaison démographique des établissements du Suriname et de la Guyane

10 700 établissements ont été recensés au Suriname au 31 décembre 2006, alors qu'ont été dénombrés 96 100 emplois. A la même date, 9 000 établissements étaient actifs en Guyane ¹ où le nombre de salariés était alors de 41 945.

Ce qui est comparable ...

Si la définition de l'établissement est sensiblement la même au Suriname et en Guyane, le champ couvert par chacun de ces deux nombres d'établissements et le mode de comptage des effectifs occupés sont relativement différents dans chacun des territoires. Le tableau suivant tente une comparaison.

secteurs d'activité	SURINAME						GUYANE			
	établissements				emplois		SIRENE		CLAP :	
	nbre d'établis.		personnel				Nbre d'établis.		Effectif salarié	
	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
agriculture, chasse, sylviculture et pêche	118	1,1%	771	1,1%	11 191	11,6%	0	0,0%	670	1,6%
industries extractives	159	1,5%	2 132	3,1%	3 302	3,4%	141	1,6%	639	1,5%
industrie manufacturière	1 478	13,8%	9 627	14,1%	7 799	8,1%	918	10,2%	2 243	5,3%
électricité, gaz et eau	18	0,2%	1 488	2,2%	1 757	1,8%	71	0,8%	594	1,4%
construction	286	2,7%	4 366	6,4%	8 538	8,9%	1 463	16,2%	2 875	6,9%
commerce, réparation de véhicules et de biens personnels, hôtels et restaurants	6 431	60,0%	28 583	42,0%	15 044	15,7%	3 073	34,1%	5 249	12,5%
transports, entreposage et communications	528	4,9%	4 315	6,3%	2 423	2,5%	695	7,7%	2 871	6,8%
intermédiation financière, immobilier, location et services aux entreprises	663	6,2%	8 025	11,8%	3 036	3,2%	1 701	18,9%	3 903	9,3%
administration publique et défense, éducation, santé et action sociale, sécurité sociale obligatoire, autres activités de services collectives ou à caractère social ou personnel	987	9,2%	8 291	12,2%	43 020	44,8%	948	10,5%	22 891	54,6%
non déclaré ou hors champ	42		515						10	
ensemble	10 710	100,0%	68 113	100,0%	96 110	100,0%	9 010	100,0%	41 945	100,0%

sources : ABS - Insee

¹ Le comptage des établissements de SIRENE s'effectue sur le champ ICS (Industrie, Commerce, Services), excluant les administrations du secteur public. CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) est un champ plus large, qui comprend notamment les fonctionnaires de l'Etat.

Le secteur tertiaire est de très loin en tête dans les deux économies, autant en nombre d'établissements (80 % au Suriname et 71 % en Guyane) qu'en emplois (66 % au Suriname) ou en effectifs salariés (83 % en Guyane). Il est suivi dans les deux cas du secteur secondaire, aussi bien en nombre d'établissements (18 % au Suriname et 29 % en Guyane) qu'en emplois ou en effectifs salariés.

Au delà des premières apparences ...

La comparabilité des structures se confirme à un niveau plus fin de regroupement, puisque celui comprenant la quasi-totalité des agents du secteur public est le plus important dans les deux économies, avec 45 % des emplois du Suriname et 55 % de l'effectif salarié de Guyane, une situation qui est cependant d'une plus grande fragilité dans une économie ouverte que dans une économie «sous serre».

Dans cette approche, le secteur secondaire, renforcé des industries extractives, conforte sa seconde place en emplois au Suriname (22 %) ; alors qu'à 15 % de l'effectif salarié en Guyane, il est concurrencé par les autres services (16 %)¹. Ces derniers ne sont au Suriname qu'à 11 % des emplois, concurrencés par l'agriculture et la pêche (12 %). La tertiarisation de l'économie surinamaïse tiendrait plus au poids du secteur public que ce n'est le cas en Guyane.

En troisième position en emplois au Suriname (16 %) arrive le regroupement du commerce et de la réparation au service des particuliers, des hôtels et restaurants. Il n'est qu'en quatrième position en Guyane, avec 13 % de l'effectif salarié. Mais c'est à ce niveau que dans les deux économies l'on trouve, de loin, le plus grand nombre d'établissements, avec 60 % d'entre eux au Suriname et 34 % en Guyane. Le négoce reste ainsi au cœur du tissu économique, avec une dimension touristique plus forte venant s'y ajouter au Suriname.

Il ne serait pas pertinent d'aller plus loin dans l'analyse, à ce stade de mobilisation des sources. La non prise en compte de l'emploi non salarié en Guyane minore par exemple le poids du secteur de la construction. Par ailleurs, la répartition sectorielle du travail dit informel est (par définition) mal connue, dans les deux économies.

3.2 Les secteurs productifs

D'après la Banque Mondiale, le Suriname se situe au 17^{ème} rang des pays les plus riches en ressources naturelles. L'exploitation des ressources naturelles permet au Suriname d'équilibrer sa balance commerciale et de procurer une part importante d'emplois à sa population, alors qu'en Guyane elle reste embryonnaire, participant peu au développement économique.

L'**agriculture**, la **pêche** et le **bois** génèrent environ 4 % de la valeur ajoutée globale de l'économie guyanaïse contre environ 5 % au Suriname, ce qui place ces secteurs loin derrière les principales sources locales de création de richesses. Depuis 1993, la part de ces secteurs s'est progressivement contractée en Guyane, alors qu'elle s'est maintenue, voire renforcée, au Suriname. Les exploitations agricoles guyanaïses, généralement familiales, emploient environ

¹ Transports, intermédiation financière, services aux entreprises.

20 000 personnes mais seulement 640 salariés¹, tandis qu'au Suriname, les trois secteurs occupent 11 200 employés. Sur les deux territoires, l'agriculture se caractérise par la coexistence d'une agriculture traditionnelle manuelle, très largement répandue et d'une agriculture mécanisée à vocation marchande essentiellement située sur la bande littorale. Au Suriname, l'agriculture se distingue par deux filières exportatrices développées à grande échelle, le riz (qui représente la moitié des terres cultivées) et la banane, les autres cultures incluant l'huile de palme et le citron.

Les ressources agricoles, forestières et halieutiques sont sous-exploitées en Guyane, les niveaux de production se situant souvent dans un rapport de 1 à 10 par rapport au Suriname.

Le riz

Alors qu'en Guyane la production ne représente que 15 000 tonnes², elle atteint 145 000 tonnes au Suriname. Si les deux territoires sont autosuffisants en riz, ils restent confrontés à des difficultés de production, s'expliquant par des rendements encore faibles (3,5 t/ha au Suriname), voire très faibles (1,7t/ha en Guyane), comparés à d'autres géographies³. D'importants investissements (chiffrés à 80 M \$ au Suriname) semblent nécessaires afin d'atteindre un rendement de 4,5 à 5,5 t/ha. Cette amélioration des rendements permettrait d'accroître fortement les exportations, dont le poids dans la production est déjà significatif (un tiers au Suriname pour 18,1 M \$, 50 % en Guyane). La forte remontée des cours⁴, sur la période récente, pourrait favoriser la modernisation du secteur alors que des augmentations substantielles de production sont attendues en Asie. Au Suriname, le principal producteur de riz est la « Suriname Rice Organization », récemment privatisée, tandis qu'en Guyane les principaux opérateurs⁵ sont de taille plus modeste. Par son appartenance au CARICOM, le Suriname exporte une grande partie de sa production dans les pays de cette organisation, libre de droit de douanes, le principal destinataire des exportations guyanaises étant l'UE (principalement le Portugal et, dans une moindre mesure, l'Espagne et les Pays-Bas) qui représente 94 % des achats en tonnage.

La banane

Peu développé en Guyane, le secteur bananier repose au Suriname sur une société de production, SBSS, restructurée en 2005, qui emploie directement 2 000 personnes⁶. Les exportations atteignaient 12 M \$ en valeur en 2006 (50 000 tonnes). Le secteur est cependant

¹ Emplois salariés dans l'agriculture en 2006, ceux-ci excluant par définition les chefs d'exploitation, il y a également 600 marins pêcheurs en Guyane.

² 15 073 tonnes en 2006, 8 671 tonnes en 2007 (date à partir de laquelle les exploitants sont passés à 1 seul cycle de production (contre 2 précédemment).

³ De 5,5 t/ha au Brésil à 8,5 t/ha en Egypte.

⁴ Selon la FAO, 37 pays doivent faire face à une crise alimentaire et en Asie, 2 milliards de personnes tirent 60 à 70 % de leur apport énergétique quotidien du riz.

⁵ Producteurs et coopératives de capitaux français ou espagnols (SOS).

⁶ SBBS est le premier employeur du pays, la restructuration de cette entreprise a permis de grands gains de productivité.

fortement dépendant du régime tarifaire accordé aux pays ACP à l'entrée du marché européen. Les producteurs du groupe ACP (qui inclut le Suriname) disposent actuellement d'un contingent annuel exonéré de taxe douanière de 775 000 tonnes de bananes vers l'UE ; mais, en vertu des Accords de Partenariat Economique (APE) conclus avec l'UE, les quotas ne seront plus appliqués. La libéralisation des échanges, liée à la baisse des droits de douane en faveur des producteurs non ACP d'Amérique latine, devrait entraîner une pression sur les cours mondiaux. Le Suriname ne commercialisant que 25 % de sa production en France, il ne représente que 3 % du marché français. Les bananes du Suriname, sont transportées via un « feeder »¹ à Pointe-à-Pître, puis réexpédié à Dunkerque, permettant de consolider la ligne maritime empruntée par la banane antillaise et de maintenir des coûts de transports compétitifs.

De par leur position géographique, les plantations du Suriname sont régulièrement épargnées des destructions causées par les ouragans qui sévissent chaque année dans les pays du CARICOM. Les opérateurs français ont apporté un appui déterminant au plan de restructuration avec l'assistance technique de SOFRECO, la commercialisation de la production en Europe par Agrisol, filiale du groupe français Katope International, le transport maritime de Paramaribo à Dunkerque par la compagnie maritime CMA-CGM, la fourniture de plantes in-vitro par le CIRAD et la fourniture d'un système d'irrigation par la société ERAL.

La pêche

L'importante façade maritime des deux territoires a favorisé le développement du secteur de la pêche qui emploie près de 5 000 personnes au Suriname et 600 en Guyane. La crevette est l'une des ressources les plus exploitées, avec le vivaneau et le poisson blanc. En Guyane, les prises sont globalement orientées à la baisse depuis une décennie, en raison des difficultés de la pêche crevettière et malgré un sursaut de l'activité de la pêche aux vivaneaux. En 2007, un accord avec le Venezuela a permis au Suriname d'ouvrir son espace maritime à près d'une centaine de bateaux, exposant ainsi la ressource au risque de sur-exploitation. Les exportations de poissons et de crevettes s'élevaient ainsi à 99,2 M \$ contre 15,3 M € en Guyane. Dans les deux géographies, la baisse des cours de la crevette et la hausse continue des charges de carburant, pèse fortement sur la rentabilité du secteur. La mise en place d'un label « crevettes sauvages de Guyane » permettrait de positionner la filière sur le marché haut de gamme. L'aquaculture, qui concerne notamment la crevette d'élevage, est encore peu développée (contrairement au voisin brésilien) et s'adresse principalement à la consommation intérieure. Le manque d'expérience concluante en ce domaine a jusqu'à présent limité son essor à plus grande échelle.

Le bois

Bien qu'elle couvre 94 % du territoire de la Guyane, la forêt reste peu exploitée en raison des difficultés d'accès à la ressource et de la faible densité des essences recherchées. Au Suriname, les surfaces disponibles pour une exploitation forestière sont estimées à 4 millions d'hectares sur 15 millions d'hectares de forêt ; la production annuelle y est évaluée à environ 200 000 m³ contre seulement 56 000 m³ en Guyane. Cependant, le bois ne représente en valeur qu'un faible montant des exportations (1,5 M \$ au Suriname).

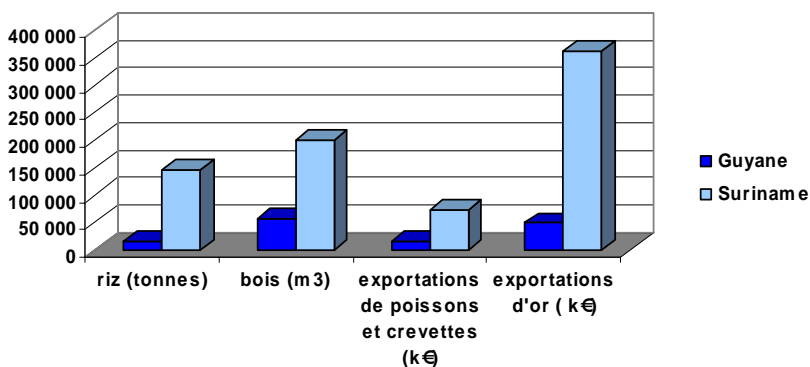
¹ Un « feeder » est un navire de taille intermédiaire qui prend en charge le fret régional.

Les enjeux du développement des filières « éthanol », « huile de palme » ou « bois énergie » sont divers : réduction de la dépendance énergétique (pour la Guyane notamment), diversification agricole et amélioration du bilan environnemental associée à la mise en place d'une filière rentable. Plusieurs pays d'Asie (Chine, Inde et Indonésie) ont proposé d'exporter leur savoir-faire pour la production d'huile de palme au Suriname. En Guyane, l'ADEME¹ et Guyane-Technopole ont lancé une étude de faisabilité sur le développement d'une filière éthanol. Les premiers résultats indiquent que, pour des raisons de surfaces nécessaires, la canne à sucre et la biomasse lignocellulosique (herbe, bois...) sont les seules matières premières retenues. Etant donné l'importance des investissements à réaliser, une production qui ne répondrait qu'aux besoins de la Guyane ne semble pas envisageable.

Le « bois énergie » présente également une opportunité de développement pour les deux territoires, la filière dispose de nombreux atouts comme la création d'emplois et la capacité de fourniture d'énergie électrique. Les sites d'exploitation seraient alimentés par le bois issu de l'exploitation forestière, de la déforestation de parcelles agricoles et de pistes forestières, mais également de parcelles forestières à vocation « bois énergie ».

Une dynamique dans l'exploitation des ressources minières confirmée au Suriname, alors que l'absence de projets et de politique d'exploitation des ressources limite le développement du secteur en Guyane.

L'exploitation des ressources naturelles en 2007



Sources : FMI, IEDOM, EIU

Le secteur **minier**, qui joue un rôle majeur dans l'économie du Suriname, représente plus des deux-tiers des revenus d'exportation. Le Suriname est le 10^{ème} producteur mondial de **bauxite** dont le retraitement permet de produire l'aluminium (environ 3,7 % de la production mondiale). Les exportations d'alumine ont doublé en valeur depuis 2003, pour atteindre 646 M \$ en 2007. Les deux opérateurs, Suralco et BHP Biliton, prévoient le développement de nouveaux champs miniers dans l'ouest du Suriname. L'existence supposée de la ressource

¹ Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

en Guyane nécessiterait toutefois la proximité d'un potentiel hydro-électrique pour être exploitée.

Le secteur **aurifère** (moins d'1 % de la production mondiale) représente une deuxième source importante de revenus pour le Suriname, les exportations s'élevant à 489 M \$ en 2007. En comparaison, les exportations d'or ne s'élèvent qu'à 50 M € en Guyane. Le nombre de permis de recherche comme le nombre d'autorisations d'exploitation restent quasiment stables, en raison des exigences auxquelles doivent se conformer les installations. Au Suriname, le secteur est structuré autour des grands opérateurs miniers, souvent canadiens (Iamgold, Canadian Resource Corporation, Golden Star, ..). Le site de Gross Rosebel représente plus de 40 % de la production du territoire. En Guyane, l'activité d'exploitation d'or primaire reste principalement menée par deux PME locales (Compagnie Minière Espérance et Auplata) depuis l'abandon du projet « Camp Caïman » sur la montagne de Kaw, début 2008.

L'**industrie** représente une part importante du PIB du Suriname (22 %), en raison du poids de l'activité de transformation de la bauxite. L'industrie agro-alimentaire subit la concurrence des pays voisins (Trinidad et Tobago) ; la production de rhum local est fortement pénalisée par les importations. En Guyane, le secteur industriel, qui a un poids moitié moindre dans le PIB (11%), bénéficie des activités connexes au secteur spatial. Le secteur des industries agroalimentaires tente de se développer à partir de produits locaux de qualité (yaourts, jus de fruits, rhum), mais est également fortement concurrencé par les importations et limité par la taille réduite du marché intérieur.

L'exploitation des ressources pétrolières, principalement dans le champ de Tambaredjo, à 40 km de Paramaribo, permet au Suriname d'être autosuffisant en **pétrole**. Près des deux-tiers de la production est raffinée par la compagnie pétrolière d'Etat, Staatolie, dont une part est exportée vers les pays du CARICOM. Auparavant assuré par la raffinerie de Trinidad, l'approvisionnement de la Guyane, en essence et diesel, est effectué depuis février 2007 par la Société Anonyme de Raffinerie des Antilles (SARA) dans le respect de la mise aux normes européennes. C'est l'obligation de mise aux normes européennes des carburants vendus en Guyane qui a imposé ce changement de source d'approvisionnement. La raffinerie de Trinidad assure quant à elle l'approvisionnement pour l'ensemble des autres produits pétroliers, déjà raffinés.

Le Suriname et la Guyane sont proches de l'autosuffisance en matière de **production électrique**, puisque les barrages hydroélectriques en service pourvoient de 60 à 80 % des besoins selon le taux de remplissage des barrages. De plus, une politique active de diversification des approvisionnements en matière d'énergie renouvelable est menée de part et d'autre. Par ailleurs, l'interconnexion des deux réseaux est à l'étude.

Un secteur clef de l'économie : les transports

Alors que les routes constituent les principales voies de communication, les fleuves sont utilisés au Suriname pour l'acheminement des matières premières. L'absence d'infrastructures routières satisfaisantes pénalise l'intégration économique des deux voisins du plateau des Guyanes et le développement des **secteurs économiques du tertiaire** à forte valeur ajoutée :

tourisme, commerce et services. La clé demeure la mise en place d'un secteur du transport efficace, à même d'optimiser les opérations de transbordement des marchandises entre les deux territoires, et la simplification des procédures administratives et douanières.

Plusieurs projets d'amélioration des infrastructures de **transport** sont en cours ou envisagés au Suriname (route Albina-Paramaribo, réhabilitation du port de Paramaribo, projet d'un port d'escale pour les navires de croisière, mise en exploitation d'une nouvelle barge) et en Guyane (route Saint-Laurent/Apatou, projets de désenclavement de certaines communes isolées dans le cadre du contrat de plan Etat-Région), dans l'attente de la conclusion d'une étude sur les modalités de franchissement du Maroni (entre Albina et Saint-Laurent). Le trafic **maritime** du port de Paramaribo prend en charge de 500 à 600 navires par an, soit un flux 2 à 3 fois plus élevé que celui de Dégrad des Cannes (225 navires) à la périphérie de Cayenne. En l'absence de flux commerciaux réguliers entre les deux territoires, les routes maritimes sont peu optimisées. Les coûts du transport maritime sont élevés en Guyane où 9 containers arrivés sur 10 repartent à vide du port de Dégrad-Des-Cannes. Les coûts sont plus attractifs à Paramaribo, qui bénéficie d'un port en eau profonde ; les temps d'immobilisation des navires y sont moins longs et le chargement des navires au retour est mieux assuré.

Dans le secteur des **télécommunications**, le taux de pénétration de la téléphonie fixe est estimé à 45 % de la population de plus de 18 ans en Guyane, contre 83 % pour la France entière. Au Suriname, ce taux est deux fois plus faible (18 % en 2004), la téléphonie mobile étant mieux implantée (48 %). Le transport des données Internet est limité pour les deux territoires par les capacités relativement faibles du câble sous-marin océanique « Americas 2 ». Depuis fin 2006, des nouveaux câbles Global Caribbean Network (GCN) et Medium Caribbean Network (MCN) relient la Guadeloupe et la Martinique au reste du monde. Un nouveau câble, beaucoup plus puissant, devrait être mis en place entre la Caraïbe et la Guyane avec une boucle passant par le Suriname (projet Mediaserv), permettant de relier le département à ce nouveau réseau et sécurisant ainsi les liaisons tout en offrant une opportunité de baisse des coûts pour le consommateur ; un tel projet permettrait un développement des relations téléphoniques et des transferts de données entre les deux territoires.

Le tourisme : un secteur prometteur pour le plateau des Guyanes

Encore peu développé en Guyane et au Suriname (moins de 2 % du PIB), le secteur du **tourisme** présente des perspectives intéressantes dans l'**écotourisme** en raison du patrimoine écologique exceptionnel du plateau des Guyanes et de la diversité culturelle. En Guyane, le tourisme d'affaires ou affinitaire constitue la base de l'activité touristique actuelle (les trois-quarts), la reprise de l'industrie spatiale jouant un rôle amplificateur. Le tourisme d'agrément, consacré principalement à la découverte de la forêt et du patrimoine, reste minoritaire et constitue un axe privilégié de développement. Au Suriname, le tourisme d'affaires ne représente que 10 % des arrivées contre 84 % pour le tourisme affinitaire et d'agrément, la structure hôtelière n'étant sollicitée qu'à hauteur de 11 % par les touristes, 40 % étant logés dans des établissements privés et 49 % dans la famille ou des amis. La moitié des touristes proviennent des Pays-Bas, les durées de séjour sont généralement longues et les dépenses sont estimées à 50 M \$ par an. La destination a des taux de progression à deux chiffres (+22 % en 2007), mais reste moins prisée que les autres pays du CARICOM (Barbade, Jamaïque, ...).

Une part importante, mais difficilement quantifiable, de visiteurs provient de la Guyane, ainsi qu'en témoigne la croissance exponentielle des demandes de visas (cf. consulat du Suriname à Cayenne).

Le nombre de voyageurs entrés par voie aérienne est nettement supérieur en Guyane qu'au Suriname (192 000 contre 153 000), la plateforme du Suriname étant naturellement plus ouverte vers les autres pays de l'espace caribéen (Aruba, Barbade, Curaçao et Trinidad) et vers le Guyana. En l'absence de liaison aérienne entre les deux territoires, un flux touristique terrestre existe de la Guyane vers le Suriname, motivé principalement par les niveaux de prix plus bas (notamment dans le secteur du commerce) et par des conditions de change avantageuses pour les Guyanais. L'absence de liaison aérienne¹ constitue un facteur de blocage du développement des relations commerciales et touristiques entre les deux territoires.

Alors que les capacités hôtelières n'ont pas connu de grands changements en Guyane depuis 1993 (l'offre étant de qualité moyenne correspondant au mieux à la catégorie 3 étoiles), le Suriname a connu la construction d'hôtels de grand standing à Paramaribo (4 et 5 étoiles) et plusieurs projets importants sont en cours, soutenus par l'importante activité des casinos. La capacité d'hébergement devrait ainsi dépasser le niveau actuel de 1300 chambres, proche de celui de la Guyane.

Des lodges offrent des opportunités d'écotourisme à l'intérieur du Suriname. Deux projets sont également à l'étude en Guyane sur le site de Saut Maripa dans la commune de St Georges de l'Oyapock et à Saut Hermina sur le Maroni.

3.3 Les secteurs non marchands

Les problématiques rencontrées dans les secteurs de la santé et de l'éducation sont proches dans les deux territoires. Ces deux secteurs souffrent d'un sous-équipement et d'un sous-encadrement prononcé et la couverture de ces services reste incomplète du fait de l'étendue de leur territoire, des difficultés de communication, de la faible densité de population et de l'inégalité de sa répartition sur le territoire. Ce constat est particulièrement illustré le long de la frontière fluviale du Maroni, où les pistes de coopération, tout juste ébauchées, mériteraient d'être étendues, sinon institutionnalisées.

3.3.1 La santé

Des problèmes de santé souvent comparables

Comme dans le reste de la France, le système de santé bénéficie en Guyane d'une couverture sociale élevée et d'une réelle qualité des soins. Un certain nombre de facteurs rendent cependant la situation sanitaire de la Guyane² proche par certains aspects de celle du Suriname. Les deux territoires connaissent une situation de transition épidémiologique et doivent faire face à la coexistence de maladies chroniques en progression et la persistance

¹ La ligne Cayenne/Paramaribo devait être inaugurée en décembre 2007.

² Cf. « Etat de santé de la Guyane », Observatoire Régional de la Santé de Guyane – Novembre 2006.

d'une prévalence relativement élevée des maladies infectieuses et des affections maternelles et infantiles. Le taux de mortalité infantile (13 pour 1000) se situe ainsi en Guyane à un niveau intermédiaire entre celui du Suriname (29 pour 1000) et de la métropole (4,4 pour 1000).

Les principales pathologies infectieuses sont le paludisme, la dengue et le VIH/SIDA (depuis le début de l'épidémie de l'infection VIH/SIDA, le nombre de cas recensés en Guyane est très élevé par rapport aux autres départements français ; le taux de prévalence du VIH s'élèverait à 1,9 % pour le Suriname et serait supérieur à 1 % en Guyane).

La précarité, l'exclusion et l'accès inégal au soins constituent des facteurs aggravants, qui sont accentués par les problèmes d'accès à l'eau : en Guyane, 20 % de la population n'a pas accès à une eau de bonne qualité.

Indicateurs

	Suriname	Guyane
Taux de natalité	17 ‰	30,5 ‰
Taux de mortalité	5,5 ‰	3 ‰
Mortalité infantile (pour 1 000 naissances)	29	13
Espérance de vie à la naissance (années)	68	76
Mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	154	nd

Source : DSDS, ABS

La région du fleuve Maroni, frontière entre les deux territoires, concentre la majeure partie des véritables enjeux sanitaires : paludisme (70 % des cas de paludisme des deux territoires étaient déclarés dans cette zone), infection VIH/SIDA, tuberculose, pathologies digestives liées à l'eau et parasitoses.

Une couverture sanitaire insuffisante de part et d'autre

Au Suriname, la situation sanitaire est très variable selon la géographie considérée. L'offre de soins y est correcte à Paramaribo, même si elle est encore éloignée des standards de qualité, tandis que les populations de la périphérie de la capitale ont un accès aux soins plus limité. S'agissant de l'intérieur du Suriname, l'accès aux soins demeure une réelle préoccupation. Les villages disposent pour la plupart d'un poste ou d'un centre de santé mais les évacuations sanitaires se révèlent souvent très difficiles à mettre en œuvre lorsqu'elles s'avèrent nécessaires.

Le Suriname et la Guyane totalisent quasiment le même nombre d'établissements hospitaliers. Le Suriname compte 5 hôpitaux, dont 3 hôpitaux publics¹ et deux privés² (tous situés à Paramaribo) alors que la Guyane totalise 3 hôpitaux publics ou assimilés, 3 cliniques privées et 1 maison de convalescence. La seule structure hospitalière apte à recevoir des patients le long du Maroni est le CHOG installé à St-Laurent. La capacité d'accueil dans le secteur hospitalier de la Guyane s'élève à 607 lits contre 1 566 lits au Suriname, ce qui donne un taux d'équipement pour 1000 habitants assez semblable, à 3,2 lits en Guyane contre 2,9 lits au

¹ Dont un hôpital installé à Paramaribo et à Nickerie.

² Installés à Paramaribo.

Suriname. Par spécialité, le taux d'équipement reste très en deçà des standards européens¹. La structure démographique étant cependant différente des pays européens, les besoins sont difficilement comparables.

Parallèlement, pour assurer la prise en charge des populations installées dans les communes intérieures des deux territoires, ont été mis en place des centres et des postes de santé. Ceux-ci sont gérés pour la Guyane par le Conseil Général et pour le Suriname par « The Stichting Regionale Gezondheidsdienst » (Service Régional de santé – RGD). Ces centres effectuent gratuitement des consultations, des soins médicaux courants, des soins infirmiers et la délivrance de médicaments. Pour les pathologies sérieuses, les patients sont transférés vers les hôpitaux.

En Guyane, 10 centres de santé et 12 postes ont été installés, les centres étant équipés d'une valise de télémédecine². Il existe par ailleurs 18 centres de prévention et de vaccination, tous situés sur le littoral. Ces centres assurent des missions de protection maternelle et infantile (PMI) et des campagnes de vaccinations et de lutte contre les fléaux sociaux. A ces établissements, s'ajoutent 4 centres spécialisés basés à Cayenne ayant pour rôle la prévention des infections sexuellement transmissibles, la prise en charge de la lèpre et de la tuberculose ainsi que d'assurer les vaccinations. Au Suriname, 62 postes de santé sont implantés dans 8 zones³. Les soins de santé dans la région du Maroni sont assurés par 6 centres médico-sociaux.

Par ailleurs, le gouvernement du Suriname a délégué la dispense de soins de santé primaire subventionnés à des ONG. Celles-ci fournissent les soins gratuitement pour les populations installées dans la région intérieure du Brokopondo et du Spaliwini par l'intermédiaire de 56 postes sanitaires.

Le constat partagé d'une pénurie de personnel de santé

La Guyane et le Suriname souffrent d'un manque de ressources humaines dans le domaine de la santé à tous les niveaux de spécialisation. Cela est dû en partie, notamment pour le Suriname, au nombre limité d'étudiants inscrits en école de médecine et à l'exode des infirmières vers les Pays-Bas (pour le Suriname) et vers la France métropolitaine (pour la Guyane).

Le nombre de médecins plafonne en Guyane depuis 2005 ; en densité, le nombre de professionnels de santé du secteur libéral apparaît très en retrait par rapport à la France métropolitaine ou aux Antilles. Ainsi, le nombre de médecins généralistes libéraux pour 100 000 habitants est 2,9 fois plus faible en Guyane qu'en métropole et ne représente qu'un

¹ Le taux d'équipement en lit pour 1000 habitants est en Guyane de 1,5 lits en médecine et 0,88 en chirurgie (contre respectivement 2,1 lits et 1,7 lits en France); seul le taux d'équipement en gynécologie-obstétrique est supérieur (0,63 contre 0,38).

² La télémédecine a été mise en place en Guyane en 2003 en collaboration avec l'Hôpital de Cayenne et les centres de santé. Cet outil permet d'échanger des informations médicales sécurisées entre les centres de santé et le centre hospitalier de Cayenne (CHC).

³ Nickerie, Coronie, Saramaca, Wanica, Paramibo, Commewijne, Para et Marowijne.

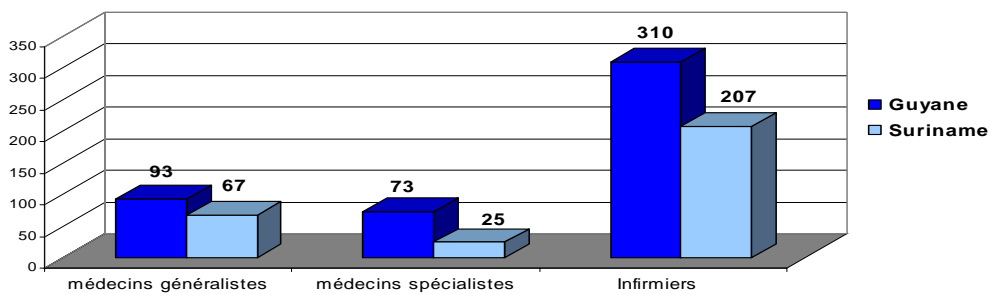
peu plus de la moitié de la densité des DFA¹. Le nombre de médecins spécialistes libéraux est même 4 fois plus faible qu'en France, 3,3 fois pour les chirurgiens dentistes, 2,9 fois pour les masseurs kinésithérapeutes et 1,8 fois pour les infirmiers.

Professionnels de santé exerçant à titre libéral ou salarié – au 1er janvier 2006

	Suriname	Guyane
Médecins généralistes	330	195
Médecins spécialistes	121	153
Infirmiers	1016	648

Source : DSDS, ABS

Densité médicale pour 100 000 habitants



Des différences importantes dans le niveau des dépenses de santé et dans les systèmes de financement

En Guyane, le financement de la santé est couvert par les prestations versées par la Caisse générale de sécurité sociale au titre de la branche assurance maladie. En 2007, les dépenses de santé ont progressé de 7,9 % sur un an pour s'établir à 337,3 M € montant auquel il convient d'ajouter le coût de la Couverture maladie universelle complémentaire (CMU², 19,9 M €) et l'Aide médicale d'Etat (AME³, 27,7 M €). Ces prestations couvrent 80 % du total des dépenses de santé.

¹ Département Français d'Amérique

² La Couverture maladie universelle complémentaire a été mise en place en janvier 2000. Elle permet aux personnes justifiant de faibles revenus et résidant en France de bénéficier d'une prise en charge, sans partie contributive, dans la limite du ticket modérateur (part de la dépense qui reste à la charge de l'assuré).

³ L'AME a été instaurée en janvier 2000, il remplace l'Aide médicale gratuite. Elle est principalement destinée à prendre en charge les dépenses de santé des étrangers en situation irrégulière et sans ressource résidant en France.

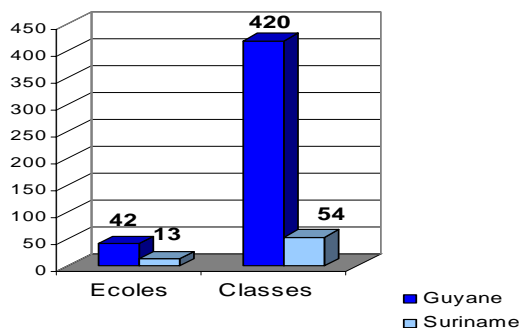
Au Suriname, environ 60 % de la population dispose d'une couverture maladie, soit par le biais du système national d'assurance (National Health Insurance) soit par l'assurance santé des fonctionnaires. Le reste de la population n'est pas assuré.

3.3.2 L'éducation

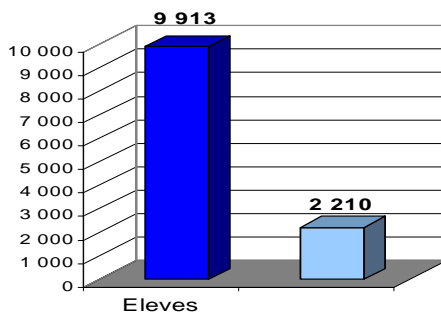
Des problématiques communes marquées par des déséquilibres

Comme dans le secteur de la santé, la Guyane et le Suriname sont confrontés à de nombreuses difficultés identiques en matière d'éducation liées aux contraintes géographiques et à la diversité des populations. En particulier, les zones de l'intérieur et des fleuves se caractérisent par une grande dispersion des habitants, leur isolement ainsi qu'un important multi-linguisme. La région frontalière du Maroni concentre ainsi les problèmes de non-scolarisation et de déscolarisation les plus nombreux. Les conditions de scolarisation des enfants y sont difficiles et nombre d'entre eux ne maîtrisent pas la langue d'enseignement (français en Guyane, néerlandais au Suriname). L'offre éducative est souvent insuffisante tant quantitativement¹ que qualitativement.

Nombre d'écoles, de classes



... et d'élèves du Maroni



Source : Rectorat

Au Suriname, les crises économiques et les interruptions d'aide subies depuis les années 1980 ont fortement minoré les investissements dans les infrastructures et limité les capacités du système éducatif. Les populations vivant dans les zones éloignées et isolées de l'intérieur du pays sont les plus touchées. Dans ce contexte, et au vu de l'insuffisance de l'offre éducative de la région frontalière du côté surinamais, nombre d'élèves effectuent leur scolarité en Guyane notamment à St-Laurent, accentuant encore plus les déficiences et les déséquilibres constatés.

¹ Le ratio moyen enseignant/élève est de 1/24 dans les écoles primaires au Suriname, contre 1/17,1 en Guyane.

En Guyane, la pression de la démographie scolaire est un réel enjeu pour le secteur éducatif. Sur la période 2000-2006, les effectifs scolarisés dans le primaire et le secondaire ont crû de plus de 21 %, soit 11 670 élèves supplémentaires. Pour la rentrée scolaire de 2007, l'académie a enregistré 68 059 élèves (soit plus du tiers de la population totale). En complément des problèmes de capacité, cette évolution de la population scolaire induit de nombreuses problématiques de coûts et de disponibilités dans le transport, le logement, les cantines et les fournitures scolaires qui sont accentuées pour les populations des fleuves ou de l'intérieur (près de 50 écoles sont en situation d'isolement).

L'Observatoire de la non-scolarisation recense plus de 2 200 enfants de 6 à 16 ans non scolarisés en Guyane en 2006, essentiellement pour des problèmes d'éloignement ou de transport scolaire.

Pour répondre au défi de la forte croissance de la population scolaire (20 000 élèves supplémentaires d'ici 2012), les besoins financiers en matière de constructions d'infrastructures et d'équipements scolaires (lycées, collèges et écoles) ont été estimés à 350 M€

Au Suriname, en dépit de dépenses du gouvernement relativement importantes en faveur de ce secteur (4,5 % du PIB en 2006 - dont 90 % sont consacrés aux salaires des fonctionnaires)¹, les capacités institutionnelles et opérationnelles restent encore faibles. Les bailleurs de fonds extérieurs assurent près de 70 % du budget du plan sectoriel relatif à l'éducation².

Un niveau général de formation encore faible

Si le taux de scolarisation est relativement important dans les deux géographies, le niveau général de formation reste faible. Le système éducatif surinamais a peu évolué depuis 1975, avec comme conséquence directe des difficultés à faire émerger un capital humain qualifié. L'enseignement primaire se caractérise par un taux d'abandon et de redoublement important et le taux d'accès à l'enseignement supérieur reste limité, représentant en 2004 seulement 7 % de la population ayant entre 19 et 29 ans. Plus de 30 % des étudiants abandonnent leurs études avant l'obtention d'un diplôme.

La situation en Guyane est également difficile. La moitié des jeunes d'une classe d'âge sortent du système éducatif sans aucune qualification. Plus d'un élève sur deux entre au collège sans maîtriser correctement le français et/ou la lecture et le taux d'échec aux évaluations en fin de primaire est de 80 %. La part des bacheliers par génération³ est encore très faible, avec un taux

¹ Ces dépenses se situent dans la moyenne des autres pays de la région. A titre de comparaison, ce pourcentage s'élève à 4,1% au Brésil ; 5,5% au Guyana ; 4,9% en Jamaïque pour l'année 2006 (Source : Rosa Klein, Master in Public Policy Candidate from Harvard University): The Education Budget in Suriname 2004-2007 & A Tool to Prevent Corruption and Fraud: Child friendly Budget Analysis , september 2007.

² Les bailleurs de fonds les plus actifs dans le secteur de l'éducation sont les Pays-Bas, la Banque interaméricaine de développement, l'UNICEF, l'Association flamande pour la coopération au développement et l'assistance technique, l'UNESCO et l'Union européenne.

³ Source INSEE , Ministère de l'Education Nationale.

de 37 % (contre 64,3 % en métropole¹ et 54,1 % dans les DOM). L'amélioration des taux de réussite demeure un objectif prioritaire, sachant que le niveau de chômage s'explique en partie par le niveau d'études : le taux de chômage atteint 46 % chez les non-diplômés en Guyane (contre 15 % en métropole) ; à l'inverse les Bac+2 ont un taux de chômage de 5 % (contre 10 % en métropole).

Enseignement supérieur : des projets ambitieux de part et d'autre

Depuis peu, le Suriname a adopté un système de diplômes comparable au système européen (licence-master-doctorat). En cours d'application, cette démarche a pour objectif de faciliter la reconnaissance des diplômes à l'étranger, les échanges et la coopération universitaire avec les pays européens, voire avec la Guyane.

Bien que la maîtrise de leurs langues respectives pourrait fortement faciliter le développement des échanges, elle n'apparaît pas comme une priorité dans chacun des territoires. En effet, le Suriname a fait le choix prioritaire de l'anglais, du fait de l'appartenance du pays au CARICOM et, faute de corps professoral adéquat, le français n'y est plus enseigné. Du fait de l'environnement sud-américain, ce sont l'espagnol et le portugais qui ont été retenues comme langues secondaires.

Les effectifs en jeu sont plus importants du côté surinamais (3000 étudiants contre 1000 en Guyane et 9 établissements d'enseignement supérieur au Suriname² contre 2 en Guyane³). Les perspectives d'échanges dans l'enseignement supérieur sont réelles, bien que ces échanges soient dans les deux géographies encore récents et fragiles. Afin d'accompagner au mieux le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Guyane, un ambitieux projet vient de voir le jour : le Pôle Universitaire Guyanais⁴. Plusieurs thèmes ont été retenus afin de fédérer le potentiel de recherche et développement avec les organismes de recherche. Ceux-ci concernent l'écologie de la santé, la biodiversité, la dynamique du territoire et la connaissance des sociétés et civilisations du plateau des Guyanes. La Guyane dispose en outre d'une dizaine de centres de recherche⁵ et de grands établissements technologiques (dont EDF et le Centre Spatial Guyanais). Pour sa part, l'Université Anton de Kom du Suriname compte 11 centres de recherche ayant en commun l'identification et l'étude des problématiques de développement⁶.

¹ Ce taux de 64 % est toutefois en stagnation en métropole depuis 20 ans, loin de l'objectif des 80 % d'une génération au niveau du Bac fixé en 1985.

² La majorité des établissements d'enseignement supérieur sont publics (six au total : Université Anton de Kom du Suriname, Institut de formation des instituteurs et professeurs, Fondation pour les soins dentaires des mineurs, Académie des arts et de la culture, Ecole centrale d'infirmières, Institut polytechnique) et se situent à Paramaribo; deux établissements privés proposent également des formations supérieures (l'institut Lim A Po pour les sciences sociales et l'institut surinamais pour l'hôtellerie et le tourisme).

³ L'Institut d'Enseignement Supérieur de la Guyane et l'Institut de Formation des Maîtres.

⁴ La première phase des travaux du pôle d'enseignement supérieur sera achevée pour la rentrée 2009, la capacité d'accueil sera de 3 000 étudiants (5 000 à terme).

⁵ BRGM, IFREMER, CIRAD, ORSTOM, INRA, INSERM, ENGREF, Institut Pasteur

⁶ Centre pour la recherche agricole au Suriname (CELOS), Institut pour les technologies appliquées (INTEC), Institut de recherche biomédicale (MWI), Institut pour la recherche en sciences sociales (IMWO), Herbar national, qui recense et conserve la flore du Suriname (BBS), Institut de gestion de la qualité et de l'information de l'Université et de l'enseignement supérieur (IKIM), Institut d'études sur les

Cependant, force est de constater que les échanges et les travaux d'intérêt commun entre les deux territoires sont pour le moment très limités.

3.4 Les systèmes bancaires et financiers

Des systèmes bancaires en développement et concentrés notamment sur les actifs

Les systèmes financiers des deux territoires diffèrent d'abord par la monnaie en circulation. En Guyane on assiste depuis 2002 à une accélération de l'activité fiduciaire en partie liée à l'attraction exercée par l'euro dans les régions frontalières du Suriname et du Brésil et au poids de l'économie informelle. Le système financier du Suriname se caractérise par la circulation de monnaies tierces (euro et dollar US), en complément de la monnaie nationale, le dollar surinamien (SRD), dont le taux de change¹ vis-à-vis du dollar US, après avoir fortement fluctué, est stable depuis 2005. Les dépôts en devises représentent ainsi une part importante de la masse monétaire (48 %)². Le système financier du Suriname évolue dans un contexte de politique monétaire expansionniste (cf. infra l'évolution importante de la masse monétaire). En liaison avec le taux d'inflation, le coût du crédit se situe à des niveaux nettement plus élevés qu'en Guyane. Les conditions débitrices appliquées aux crédits des entreprises ont suivi une tendance baissière depuis 1998 en Guyane, le taux global³ ressort à 6,2 % en 2007, alors qu'au Suriname 19 % des prêts⁴ sont accordés à un taux de 15 à 20 %, 44 % à un taux de 10 à 15 % et 24 % à un taux de 5 à 10 %.

Le **système bancaire** est constitué de 9 établissements de crédit au Suriname, alors que 12 établissements, soumis à la loi bancaire et considérés comme locaux, participent au système d'intermédiation financière de la Guyane (collecte des dépôts et financement de l'économie). Les établissements guyanais sont soit des filiales, soit des agences d'établissements bancaires métropolitains. D'autres établissements interviennent à partir de la métropole et sont classés « établissements non installés localement » ; ils interviennent principalement dans le financement des sociétés d'économie mixte immobilières, des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Au Suriname, trois établissements majeurs se distinguent par leur taille, Hakrinbank (dont l'Etat est actionnaire à 51 %), De Surinaamsche Bank (dont Assuria, compagnie d'assurance, est actionnaire à 49 %) et RBTT Bank de Trinidad et Tobago, récemment rachetée par la Royal Canadian Bank. Le système financier comprend également des institutions financières non assimilables à des banques, fonds de pension et compagnies d'assurance, qui possèdent environ 27 % des actifs financiers. Au total, le système financier représente environ 5,5 % du PIB.

femmes, le genre et le développement (IWGDS), Institut des relations internationales (IIR), Institut universitaire pour les droits de l'enfant (UK), Centre universitaire informatique (UCC), Centre pour la recherche environnementale (CMO).

¹ 1 dollar américain = 2,745 dollars du Suriname

² Source FMI, Banque Centrale du Suriname

³ Source IEDOM, enquête du coût du crédit aux entreprises d'août 2007, taux moyen global, à court terme et à moyen long terme.

⁴ Source FMI, Banque Centrale du Suriname

Dans les deux géographies, le système bancaire local se caractérise par une forte concentration des dépôts. L'encours des dépôts collectés par les trois principaux établissements atteint ainsi 77 % du total des dépôts au Suriname, contre 74 % en Guyane. La concentration du marché y est moindre pour l'encours des crédits distribués par les trois principaux établissements qui atteint 51 % du total des crédits octroyés par les établissements guyanais. Ces parts de marché ont peu évolué sur les quatre dernières années.

Des opportunités de partenariats, existent entre les banques surinamaises et les banques françaises, mais elles ont encore été peu explorées en raison de la faiblesse des échanges commerciaux. La complexité des opérations entre les banques installées au Suriname et en Guyane est accentuée par la non éligibilité du Suriname à la Coface.

Un dynamisme de l'activité bancaire dans l'octroi de financements à l'économie

En Guyane, le **marché du crédit** en faveur des agents économiques atteint un encours de 1,8 Md €(+ 5,8 %), dont près de 44 % ont été octroyés par les établissements de crédit locaux (+ 3 points en un an). Le rythme de croissance des crédits sains des établissements locaux est très soutenu (+ 16,9 % fin 2007 après + 18,5 % un an auparavant). Ce dynamisme s'explique notamment par la progression du marché du crédit à l'habitat (plus de 20 % par an) et par l'accentuation de la reprise des crédits d'investissement des entreprises depuis 2005.

Au Suriname, l'encours des crédits au secteur privé est également très dynamique, avec un rythme annuel de progression d'environ 34 %, s'accompagnant d'une forte augmentation de l'agrégat monétaire (M3¹) de 30 % sur un an. Cette accélération situe les encours de crédits au dessus des courbes de tendance, dénotant une envolée du crédit.

Le portefeuille des établissements de Guyane s'est assaini depuis le début de la décennie, le poids des **créances douteuses** dans l'ensemble des concours n'atteint plus que 10,9 % fin 2007 contre 38,5 % en 2000. Le taux de créances douteuses reste plus mesuré au Suriname à 8,7 %. Ces taux sont néanmoins élevés, comparés aux standards européens. Le taux de provisionnement est important en Guyane à 84,6 %, nettement au dessus des niveaux observés dans les DFA (66,0 % à la Martinique et 69,6 % en Guadeloupe) ; au Suriname il atteint environ 72 %.

Sous l'impulsion de l'ADIE² et du milieu associatif, la mise en place de solutions de financement alternatives se développe en Guyane avec le microcrédit qui permet de financer des personnes souhaitant créer une micro-entreprise mais qui ne peuvent pas accéder aux prêts bancaires classiques. Des opportunités de partenariat entre les deux territoires existent dans ce domaine, les micro-entreprises pouvant jouer un rôle important dans la résorption du chômage, notamment dans les zones sensibles.

¹ L'agrégat M3 est composé des actifs monétaires d'un pays (pièces et billets en circulation, dépôts à vue, dépôts à terme, OPCVM monétaires, titres de créance de durée initiale inférieure ou égal à deux ans).

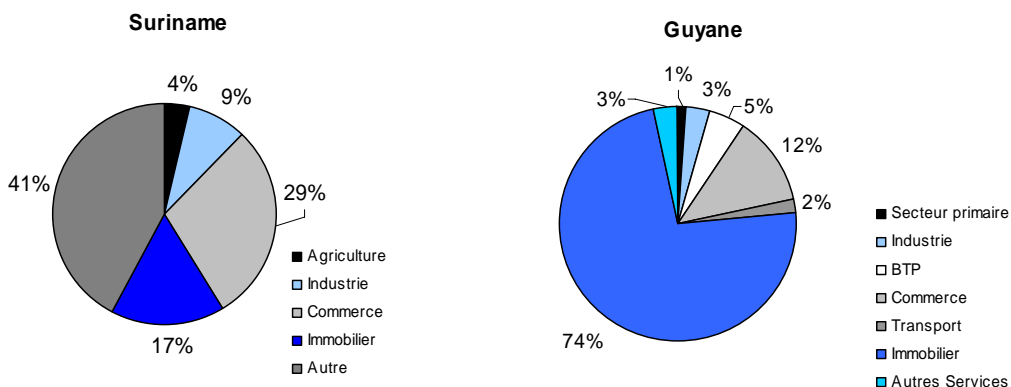
² Association pour le Droit à l'Initiative Economique

Une répartition sectorielle des financements bancaires qui rend compte des grandes tendances de l'économie.

Au Suriname, près du tiers des financements bancaires sont destinés au secteur du **commerce** contre seulement 12 % en Guyane, où le secteur de la grande distribution est en début de structuration. De même, le secteur de l'**industrie** est peu financé par le système bancaire en Guyane, contrairement au Suriname (3 % contre 9 % des encours de crédit). Inversement le secteur des **services immobiliers** représente près de 74 % des financements bancaires en Guyane contre seulement 17 % au Suriname. Le poids des encours des bailleurs sociaux étant particulièrement élevé (78 % du total des encours des activités immobilières), les encours des activités de location de biens immobiliers du secteur privé (Société Civiles Immobilières) sont en progression (+4 points de 2002 à 2007), mais ne représentent encore que 14 % du total des encours des activités immobilières.

En fin de période, un rattrapage est observé dans les autres secteurs de l'économie marchande de Guyane, qui connaissent des taux de croissance à deux chiffres (+ 17 % pour le commerce, + 29 % dans l'industrie, + 35 % dans le BTP et +14 % dans le secteur primaire). Au total les encours à moyen et long terme représentent 75 % du total, devant les engagements hors-bilan (13 %), les encours à court terme (8 %) et les encours de crédit-bail (4 %).

Les risques bancaires par secteur



Sources : Central Bank of Suriname, FMI, IEDOM

Chapitre 4

LES RELATIONS ENTRE LES TERRITOIRES

4.1 Le contexte

Les relations bilatérales entre la France et le Suriname sont encore relativement récentes. La coopération s'est développée depuis l'inscription du Suriname dans la *Zone de Solidarité Prioritaire*¹ en 1999.

L'enjeu majeur du dispositif est le *développement économique durable de la région Est du Suriname*, particulièrement sinistrée par la guerre civile et longtemps délaissée par l'aide internationale. Le développement induit doit permettre une réduction de la pauvreté et une diminution des pressions migratoires sur l'Ouest guyanais qui s'exercent sur les services publics, notamment dans l'éducation et la santé et sont vecteurs de tensions sociales. Ainsi, les orientations stratégiques visent à satisfaire les besoins des populations de la rive surinamaïse du Maroni et à favoriser un rééquilibrage territorial en faveur de la région Est par des investissements structurants.

L'exploitation clandestine et polluante des ressources forestières et minières des deux territoires constitue également un enjeu stratégique commun pour la France et le Suriname, la protection durable de la forêt primaire, qui s'étend sur l'ensemble du plateau des Guyanes, et de sa biodiversité n'ayant de chances de succès que si elle est conduite en partenariat. La protection du fleuve Maroni, qui constitue la frontière entre les deux pays, doit aussi faire l'objet d'une attention particulière.

¹ La zone de solidarité prioritaire (ZSP) a été définie par le Gouvernement français en février 1998 comme celle où l'aide publique, engagée de manière sélective et concentrée peut produire un effet significatif et contribuer à un développement harmonieux des institutions, de la société et de l'économie. Elle se compose des pays parmi les moins développés en termes de revenus, n'ayant pas accès au marché des capitaux et avec lesquels la France entend nouer une relation forte de partenariat dans une perspective de solidarité et de développement durable.

4.2 Les moyens d'intervention

Sur les plans bilatéral et multilatéral, la coopération est gérée par plusieurs acteurs : le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE), l'Agence Française de Développement (AFD), la Commission Européenne, les organismes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, ...), l'Ambassade des Pays-Bas à travers son service de coopération, la Banque Inter-Américaine de Développement (BID) et d'autres organisations tels que le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) ou le Fonds Mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme.

Une coopération bilatérale qui se renforce

L'AFD¹ intervient au Suriname depuis 2000 par le biais de sa représentation à Cayenne. Cette double compétence territoriale lui permet de travailler simultanément avec les acteurs des deux territoires (décideurs, opérateurs, ONG et bailleurs de fonds).

Les interventions de l'AFD sont mises en œuvre essentiellement à travers des prêts : le Suriname étant un pays à revenu intermédiaire, l'AFD est en mesure d'accorder au gouvernement surinamais des prêts à conditions bonifiées. Elle accorde également des subventions pour le financement d'études préalables à des investissements et de l'assistance technique. Plusieurs projets sont en cours dans le domaine des infrastructures, de la santé et de l'environnement. Le montant total des concours financiers de l'AFD au Suriname devrait s'élever, à la fin 2008 à 40 M €

Une aide internationale encore importante pour le Suriname

Malgré une nette amélioration de la situation économique et financière au cours de ces cinq dernières années, le Suriname dépend encore largement de l'aide internationale avec un volume d'engagements internationaux pour la période 2006-2011 de 650 M €² dont 67 % sous forme de dons.

La revue des *principaux bailleurs* s'établit comme suit :

- l'aide des Pays-Bas a été très importante lors de la mise en œuvre du traité d'indépendance (1,6 Md €). Le décaissement du reliquat (108 M €) devra être effectif d'ici 2010 et se concentrera sur six secteurs prioritaires (éducation, santé, gestion, environnement, habitat et agriculture) ; parallèlement la coopération hollandaise met également en place une aide programme (en don) sur les secteurs cités supra. Les engagements sont de l'ordre de 25 M € par an.

¹ Institution financière spécialisée, l'AFD est l'opérateur pivot du dispositif français d'aide publique au développement.

² A titre indicatif, ce volume représente 17,5% du coût total des investissements définis dans le Plan stratégique de développement du gouvernement surinamais pour la période 2006-2011 (source : Ministère du Plan, avril 2006).

- l'UE a fait du Suriname l'un de ses principaux bénéficiaires dans la région : le 10^{ème} FED (2008-2013) verra la mise en d'œuvre d'un seul secteur de concentration (les transports) et sera de 21 M € dont 17,5 M € seront consacrés au cofinancement du projet de réhabilitation de la route Paramaribo-Albina ; l'UE a également soutenu le secteur du tourisme, la réforme du secteur de la banane et des microprojets ;

- la BID, présente au Suriname depuis 1980, intervient pour sa part principalement en prêt. Pour la période 2006-2010, la stratégie retenue par la BID verra une concentration de ses actions sur trois secteurs : la réforme du secteur public, la modernisation du secteur privé et l'intégration de l'intérieur du Suriname. L'enveloppe d'intervention correspondante devrait se situer entre 50 M \$ et 75 M \$;

- les autres bailleurs occupent une moindre place ; il convient néanmoins de noter le poids croissant des pays émergents, la Chine, l'Inde et le Brésil.

De nouvelles ressources avec les programmes européens de coopération régionale gérés depuis la Guyane et la Guadeloupe

Afin de favoriser l'intégration régionale des DOM, les lois spécifiques à l'Outre-Mer¹ ont doté les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux, au nom de la République, avec les Etats ou les organismes régionaux voisins. En outre, les régions d'Outre-Mer peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux.

Au travers de ressources budgétaires importantes, l'UE marque la priorité qu'elle accorde à l'intégration des RUP dans leur environnement régional. L'axe 3 du DOCUP « ***Promouvoir la coopération régionale comme facteur de croissance*** » avait permis de programmer plus de 4 M € de fonds européens.

Pour la nouvelle période de programmation 2007-2013, le programme opérationnel transfrontalier intitulé « **PO Amazonie** » est doté de 17 M € Géré par la région Guyane, le PO Amazonie entend mettre en synergie les potentialités de l'espace de coopération « Guyane-Suriname-Brézil ». Il s'articule autour de trois objectifs :

1. contribuer à l'amélioration du cadre et des conditions de vie par une meilleure connaissance, préservation et gestion du patrimoine naturel commun,
2. développer les activités économiques en soutenant la coopération transfrontalière des entreprises et la valorisation des ressources et des potentialités locales,
3. soutenir les actions dans le domaine de l'éducation et la formation, en encourageant le multilinguisme, et en promouvant le multiculturalisme et les actions culturelles.

Les projets de développement du « Ressort Albina » et de soutien au secteur de la santé dans la zone frontalière du Maroni sont éligibles au PO Amazonie (cf. infra).

¹ Loi d'orientation pour l'Outre-Mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

La Guyane est également partie prenante du programme **Interreg IV Caraïbes 2007-2013** élaboré par la région Guadeloupe, en partenariat également avec les autres îles des Antilles françaises (Martinique, Saint-Martin et Saint-Barthélemy). Doté de 43 M € (contre 12 M € pour la période précédente), il vise à permettre à ces régions de coopérer avec la quasi-totalité des pays ayant une façade maritime avec la mer des Caraïbes.

Le programme se propose de :

- financer des investissements visant à renforcer les *moyens de communication* dans la zone Caraïbes,
- soutenir des réseaux en matière d'*innovation*,
- favoriser l'émergence de projets dans le domaine du *tourisme durable* et de *la protection des ressources naturelles* maritimes et terrestres,
- *rapprocher les populations* de la zone par l'appui à des actions dans le domaine de l'éducation, de la formation, de la culture, de la santé et de la connaissance mutuelle des systèmes institutionnels administratifs.

A une échelle plus réduite¹, le Fonds de Coopération Régional (FCR) intervient en cofinancement dans les domaines de la culture, l'éducation, la recherche ou le tourisme. D'autres actions de coopération régionale décentralisée sont menées par le Conseil Général et la Région Guyane² sur leurs fonds propres ou par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane (CCIG)³.

4.3 Les projets de coopération

Les coopérations en projet ou déjà engagées se déclinent opérationnellement en quatre objectifs prioritaires :

- permettre l'accès à une offre équitable des services de base santé et éducation pour les populations du fleuve Maroni ;
- favoriser le développement économique et le désenclavement de la zone frontalière avec la Guyane ;
- réhabiliter les infrastructures de transport, d'énergie et de communication présentant un intérêt commun pour le Suriname et la Guyane ;
- mettre en œuvre une politique commune aux Etats du plateau des Guyanes de gestion rationnelle des ressources naturelles.

Les projets en cours

1- *Projet de réhabilitation de la route Paramaribo-Albina*

¹ Le budget 2008, s'élève à 0,5 M €

² Culture, éducation, sport.

³ Recherche de partenaires institutionnels et sensibilisation des entrepreneurs aux potentialités de leur environnement régional.

La réhabilitation de la route Paramaribo-Albina est un préalable au rattrapage économique de la région d'Albina et à une meilleure gestion des flux de biens, de personnes et de services entre la Guyane et le Suriname. Il se rattache à un projet plus vaste de liaison terrestre de l'ensemble du plateau des Guyanes, du Venezuela au Brésil, et s'intègre au plan national sur le secteur des transports, jugé prioritaire par les autorités surinamaises.

Le coût total est estimé à environ 100 M €. L'AFD devrait participer à hauteur de 25 M €. Les autres bailleurs de fonds sont : la BID, la Commission Européenne et l'Ambassade des Pays-Bas (à travers son service de coopération).

2- Projet santé Suriname : appui au gouvernement surinamais dans la prise en charge des patients dans les centres de santé du Suriname (Albina et le long du fleuve)

L'offre insuffisante pour la partie surinamaïse du fleuve explique la pression exercée sur les structures de santé de Saint-Laurent, voire de Kourou et Cayenne.

Un projet de coopération financé par le Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) dans le domaine de la santé "Appui à la lutte contre les maladies transmissibles, en particulier le paludisme sur le Maroni" a été mis en œuvre par un assistant technique de mars 2003 à juillet 2008. Il s'agissait de renforcer la surveillance épidémiologique dans la partie surinamaïse du bassin du Maroni, de développer le laboratoire central du ministère de la santé surinamais en collaboration avec l'Institut Pasteur de Cayenne et de coopérer en matière de contrôle et de prévention des maladies transmissibles d'intérêt commun sur le Haut-Maroni.

Le 1er janvier 2006, ce projet a été transféré à l'AFD sous le titre "Appui à la coopération sanitaire entre le département français de la Guyane et le Suriname". L'objectif général du projet n'a pas été modifié, même si la présentation a été améliorée, notamment la composante relative à l'intensification de la coopération bilatérale entre le Suriname et la France. Le projet permet de façon plus importante et efficace la mise en relation des professionnels des deux territoires et la prise en compte des problématiques sanitaires transfrontalières.

Compte tenu de la satisfaction globale des acteurs sur cette coopération, des collaborations bilatérales engagées, de l'importance des besoins et de la faiblesse de l'offre de soins aux populations locales, ce projet a fait l'objet d'une demande de poursuite de la part des autorités surinamaises auprès de l'AFD. Un nouveau projet a ainsi été mis en place. Ce projet est intitulé « appui au gouvernement surinamais dans la prise en charge des patients dans les centres de santé du Suriname (Albina et le long du fleuve) ». La première tranche d'investissement est estimée à 15 M € et devrait être financée en intégralité par l'AFD.

Trois axes se dégagent de ce projet :

- construire, réhabiliter et équiper les structures de santé, tant au niveau central (hôpitaux publics de Paramaribo, laboratoire central) que régional ou local (hôpital d'Albina, hôpital d'Atjoni et centres de santé) ;

- appuyer la réalisation des investissements et animer la coopération bilatérale par le biais d'une expertise technique internationale ;
- encourager les collaborations transfrontalières dans un cadre formalisé entre les acteurs des deux territoires.

3-Projet FFEM

L'environnement est une préoccupation des deux territoires, situés dans une zone d'importance majeure de concentration de la biodiversité de la planète. Une approche trop brutale du développement économique (coupes sauvages de bois, orpaillage illégal, pollution des sols et des fleuves, trafics animaliers, insécurité) peut mettre en danger ce patrimoine écologique exceptionnel.

Le projet FFEM de gestion durable des ressources forestières du plateau des Guyanes contribue à mettre en place une approche commune sur :

- la gestion durable des forêts et l'éco-certification ;
- la réduction des impacts liés à l'orpaillage pour les sites et les populations ;
- la gestion durable des aires protégées avec création d'activités économiques pour les populations.

4- The Guiana Shield Initiative

Ce projet, piloté par le Comité néerlandais de l'Union Mondiale pour la Nature (UICN NL), Conservation International et le PNUD, vise à établir un réseau de suivi environnemental du plateau des Guyanes permettant d'identifier et de diffuser, via des outils cartographiques, les zones de forte pression anthropique et d'établir ainsi les priorités de la vigilance sur ces zones. Les pays partenaires sont le Brésil, le Guyana, la Guyane française, la Colombie, le Suriname et le Venezuela.

Les Projets à l'étude

1- Projet « Ressort Albina »

La ville d'Albina fut particulièrement touchée par la « guerre intérieure ». Les destructions y ont été importantes, les efforts de reconstruction insuffisants ; aussi d'importants investissements sont nécessaires afin de revitaliser les activités économiques et le développement urbain de cette région frontalière. Cette situation confère une indéniable attractivité à la rive française du Saint-Laurent tant pour ce qui concerne les services publics au premier rang desquels se trouve la santé, que l'accès aux revenus de substitution (RMI, allocations familiales). La population du district est estimée à environ 17 000 personnes pour une population active de 8 000 personnes. La pression potentielle sur les services de la rive guyanaise du Maroni est donc très forte.

Un ambitieux projet de développement économique, social et environnemental de la région d'Albina est envisagé à travers une politique de décentralisation pour laquelle le district de Marowijine est pilote. En contribuant au désenclavement et à la dynamique de développement durable de cette région frontalière, ce projet s'inscrit pleinement dans les orientations d'intervention de la coopération française au Suriname. Il doit permettre de dynamiser cette région en la dotant d'infrastructures (éducation, santé, hydraulique) mais également en contribuant à l'émergence de projets économiques portés par des investisseurs ou financés par l'économie solidaire.

Une étude a permis d'élaborer une stratégie de développement, traduite en projets. Les axes stratégiques suivants ont été définis :

- être la capitale d'un district, pouvant assurer par délégation les responsabilités de l'Etat au niveau du district ;
- être une ville frontière capable de jouer un rôle actif dans le développement transfrontalier ;
- être un pôle de développement économique, la première activité à entreprendre étant la réhabilitation de la ville.

Près de 45 domaines d'action ont été identifiés dont 23 qualifiés de prioritaires, pour un montant global de 19 M € et planifiés en deux phases : un programme d'urgence 2008-2009 et un programme de développement quinquennal 2009-2013. Parmi ces domaines figurent la création d'une agence de développement urbain, la construction de logements et la réhabilitation de logements sociaux.

2- Projet d'interconnexion électrique Suriname-Guyane

Une étude de faisabilité de ce projet a été lancée en 2007. Ce projet consisterait en la réalisation d'une liaison électrique alimentant la région d'Albina à partir de Paramaribo et en l'interconnexion des réseaux électriques. La finalité de ce projet est de sécuriser les systèmes électriques des deux territoires, de répondre aux besoins croissants des populations et d'optimiser les coûts.

3- Télémédecine

Plusieurs projets potentiels suscitent également un intérêt partagé des acteurs comme la télémédecine, mise en œuvre depuis 2001 en Guyane, et l'affrètement d'un bateau médicalisé sur le fleuve Maroni.

4.4 Perspectives

L'étude comparative entre les économies guyanaise et surinamaïse met en évidence des éléments prometteurs pour l'avenir des relations économiques entre les deux territoires, qui sont aujourd'hui faibles dans l'économie formelle.

Les *efforts de coopération* visant un accroissement de ces relations devraient se concentrer autour des domaines suivants :

1- Le transport

La mise en place de services de transport efficaces est un préalable au développement des échanges de biens et de services entre les deux territoires. L'amélioration du secteur du transport doit concerner toutes ses composantes (routières, aériennes, maritimes et fluviales) afin d'optimiser les opérations logistiques et diminuer les coûts. Des mesures concrètes ont déjà été prises dans ce domaine, comme en témoigne le projet de réhabilitation de la route Paramaribo-Albina.

Toutefois, il est à noter que ce projet ne sera pas suffisant pour accroître de manière significative les échanges entre les deux économies. L'amélioration du franchissement du Maroni (rénovation ou remplacement du bac « la Gabrielle » et augmentation de ses rotations ou à plus long terme, construction d'un pont) est également une condition nécessaire à cette intensification de relations. Ainsi, il serait important de commencer dès aujourd'hui des réflexions sur cette deuxième étape du projet. Enfin, ces mesures d'amélioration du transport devraient être accompagnées d'autres mesures afin de faciliter les échanges économiques entre les deux territoires : par exemple, des accords de réciprocité et de mesures de simplification des procédures administratives et douanières.

2- L'éducation

Les efforts visant à mettre en place des échanges scolaires entre les deux territoires doivent être poursuivis. Des partenariats pourraient être noués entre le Pôle Universitaire Guyanais, actuellement en pleine modernisation, et le système éducatif du Suriname (l'Université du Suriname et l'Institut Lim A Po, structure privée reconnue). Ces partenariats pourraient donner la possibilité aux étudiants des deux pays d'effectuer un ou plusieurs semestres dans l'université du pays voisin. Les deux systèmes éducatifs pourraient également lancer des projets d'étude sur des thèmes communs de recherche et développement (ex : dans le domaine environnemental). Ces échanges pourraient être aussi complétés par des échanges au niveau de l'enseignement secondaire.

La finalité de ces échanges serait de diffuser la langue et la culture du voisin, nécessaire à l'amélioration des relations économiques entre les deux territoires. L'apprentissage de la langue du voisin ne doit pas pour autant faire oublier la nécessité de la maîtrise de la langue anglaise par les acteurs économiques guyanais, cette dernière étant incontournable dans le monde des affaires.

3- Le tourisme

Les deux territoires ont un véritable potentiel touristique que chacun tente de développer séparément. Dans la mesure où leurs potentiels sont complémentaires, il serait intéressant de mettre en place des produits touristiques communs afin d'attirer la clientèle affinitaire ou internationale du pays voisin. Différentes combinaisons pourraient être envisagées, telle que, par exemple, l'association d'un produit lodge au Suriname avec les Iles du Salut en Guyane.

Des ouvertures sur des marchés plus importants à explorer

Parallèlement à leurs efforts visant à intensifier leur coopération, la Guyane et le Suriname doivent continuer à déployer des efforts pour s'insérer dans leur environnement régional. Dans un contexte régional caractérisé par l'émergence du géant brésilien, chaque territoire dispose d'un marché intérieur trop étroit pour favoriser l'implantation d'entreprises « leaders » capables de densifier un tissu économique souvent composé de TPE¹. L'appartenance au CARICOM pour le Suriname et à l'UE pour la Guyane confère à chaque territoire le statut de *porte d'entrée* sur des espaces économiques distincts. Ces atouts sont aujourd'hui mieux exploités par le Suriname, qui exporte une part importante de ses ressources naturelles (riz, pêche) vers le CARICOM, que par la Guyane, qui connaît des exportations limitées vers l'UE ou les Antilles françaises.

Des perspectives de développement de la coopération entre le Suriname et la Guyane sont donc ouvertes dans des domaines nombreux et diversifiés. Pour avancer vers la mise en œuvre effective des projets communs, il faudra sans doute trouver des formes de concertation adaptées entre les différents acteurs concernés de sorte que les opérations engagées fassent l'objet d'un consensus le plus large possible.

¹ TPE : très petites entreprises

Remerciements

Les partenaires CEROM tiennent à remercier les autorités du Suriname, les administrations publiques, les bailleurs de fonds et l'Ambassade de France rencontrés lors de la préparation de cette étude et plus particulièrement les institutions suivantes,

Banque Centrale du Suriname
Ministère du plan, de la coopération et du développement (PLOS)
Ministère de l'Education et du Développement communautaire (MINOV)
Office des Statistiques (ABS)

Banque Interaméricaine de Développement
Coopération hollandaise
PNUD
Union Européenne

Association des économistes
Chambre de commerce et d'industrie
Institut d'Etudes Sociales Lim A Po
VSB (association de l'industrie et du commerce)

Sigles et acronymes

ABS : Algemeen Bureau voor de Statistiek (Bureau général des statistiques) au Suriname

AEC : Association des Etats de la Caraïbe

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

APE : Accord de Partenariat Economique

ATF : Assistance Technique et Financière

AME : Aide Médicale d'Etat

BID : Banque Interaméricaine de Développement

CARICOM : Caribbean Community and Common Market

CARIFORUM : Forum des états ACP des Caraïbes

CCIG : Chambre de Commerce et d'Industrie de Guyane

CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le développement. Organisme scientifique spécialisé en agriculture des régions tropicales et subtropicales

CMA CGM : Compagnie Maritime d'Affrètement , Compagnie Générale Maritime

CMU : Couverture Maladie Universelle

CPER : Contrat de Projets Etat-Région

DCP : Document Cadre de Partenariat

DOCUP : Document Unique de Programmation

DOM : Départements d'Outre-Mer (Réunion, Guadeloupe, Martinique et Guyane)

Etats ACP : Afrique Caraïbe Pacifique. Ce sont les pays signataires des accords de Lomé et de Cotonou. La convention de Lomé est un programme de coopération entre 27 États de l'UE et 79 pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique, dont le Suriname.

FCR : Fonds de Coopération Régionale

FED : Fonds Européen de Développement

FSP : Fonds de Solidarité Prioritaire

IDH : Indice de Développement Humain

INTERREG : Programme Européen de Coopération Transfrontalière

MOP : Meerjarige Ontwikkelingsplan ou Multi Annual Development Plan

OECS : Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale qui a pour objectif de promouvoir la coopération, la solidarité et l'unité entre les membres comptant parmi les Etats les plus pauvres de la Caraïbe afin de permettre un rééquilibrage économique.

OTCA : Organisation du traité amazonien de coopération regroupant la Bolivie, le Brésil, la Colombie, l'Equateur, le Guyana, le Pérou, le Suriname et le Venezuela.

PNUD : ou UNDP, United Nations Development Program

PO : Programme Opérationnel

PTOM : Pays et Territoires d'Outre Mer. Au nombre de 21, les PTOM relèvent constitutionnellement de quatre États membres de la Communauté européenne (France, Royaume-Uni, Pays-Bas ou Danemark) mais ne font pas partie du territoire communautaire. Ils bénéficient d'une association étroite à la Communauté depuis l'origine.

RMI : Revenu Minimum d'Insertion

RUP : Région Ultra-Périphérique

SARA : Société Anonyme de Raffinerie des Antilles

SBSS : Stichting Bahoudbananen Sector, est la société de production de bananes au Suriname, constituée en 2002.

UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

Bibliographie

Algemeen Bureau voor de Statistiek (ABS), Statistical Yearbook 2006

CEROM, Guyane : Un développement sous contraintes, 2008

Economist Intelligence Unit, Suriname, Country profile, 2007

Fonds Monétaire International, Article 4, 2008

Gouvernement du Suriname : Multi Annual Development Plan (MOP) 2006-2011

IEDOM : Rapport annuel 2007

PNUD : Human Development report, <http://hdr.undp.org/en/statistics/>

Union Européenne : Joint Annual Report 2007

Union Européenne : Programme de coopération transfrontalière "Amazonie" 2007-2013

IEDOM

8, rue Christophe Colomb
BP 6016
97306 Cayenne Cedex
www.iedom.fr

AFD

Lotissement des Héliconias
Route de Baduel
BP 1122
97345 Cayenne Cedex
www.afd.fr

INSEE

Service Régional de Guyane
23 Ter, avenue Pasteur
97306 Cayenne Cedex
www.insee.fr/guyane

Situés le long d'une frontière de près de 500 km, la Guyane et le Suriname sont deux territoires dont les acteurs économiques se connaissent assez peu. Ils sont pourtant confrontés à des problématiques en grande partie similaires d'autant plus que les populations vivant de part et d'autre du fleuve ont des vécus partagés.

Il est vrai que de nombreux facteurs d'hétérogénéité constituent un frein à une connaissance réciproque, et à l'émergence de partenariats : organisations administrative et institutionnelle (avec un Etat souverain d'un côté et une collectivité territoriale française de l'autre), barrière linguistique, difficultés de communication, normes et réglementations différentes, ... mais aussi persistance d'idées reçues.

C'est dans ce contexte que les partenaires de CEROM ont estimé utile de réaliser une étude comparative des systèmes économiques de ces deux territoires, pour qu'à partir d'informations factuelles, les acteurs et décideurs puissent mieux repérer les points de complémentarité, de convergence et de divergence dans la perspective d'un développement des relations de coopération entre les deux territoires.

ISBN : 2-11-0631260



9 782110 631268

Depôt légal - déc 2008

Code SAGE : GUYSU280 Prix : 12 €

DECEMBRE 2008